



#FREE #STANIS



Les pages sombres de la liberté de la Presse en RDC

R A P P O R T 2 0 2 3



Table des matières

03

Prolégomène

06

L'héritage de Joseph Kabila à Félix Tshisekedi

10

L'an 1 de Félix Tshisekedi : un bilan inquiétant !

14

La situation de la presse après les états généraux

17

La RDC se dote d'une nouvelle Loi sur la presse, moins répressive, mais plus contraignante...

17

La RDC se dote d'une nouvelle Loi sur la presse, moins répressive, mais plus contraignante...

19

La difficile transition entre l'ancien et le nouveau régime (de 2019 à 2023)

27

L'heure des grandes réformes !

34

Retour sur les jours sombres de la presse en RDC...

64

Élection présidentielle en RDC : RSF invite les candidats à prendre 10 engagements pour la liberté de la presse

La RDC au classement mondial de la liberté de la presse¹

Le pluralisme des médias est réel dans le pays, mais au Nord-Kivu, le secteur est fortement affecté par le conflit entre les Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) et les rebelles du M23. C'est dans ce contexte qu'une nouvelle loi sur l'exercice de la liberté de la presse a été promulguée par le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo le 13 mars 2023 et ratifiée par l'Assemblée nationale, le 4 avril 2023 et le Sénat le 2 mai 2023.

Paysage médiatique

Premier pays d'Afrique subsaharienne par sa superficie, la République Démocratique du Congo (RDC) compte plus de 7 000 journalistes professionnels, 540 journaux, dont une quinzaine seulement paraissent régulièrement, 177 chaînes de télévision, plus de 4 000 stations de radio et 36 médias en ligne. Seules la Radio Télévision Nationale Congolaise (RTNC), la radio des Nations-Unies Okapi et Top Congo disposent d'une couverture nationale. La presse écrite est quasiment inexistante en dehors de la capitale Kinshasa. Les sites d'information comme actualite.cd et 7sur7.cd sont en plein développement.

Contexte politique

Le paysage médiatique congolais est marqué par la forte présence des politiciens qui possèdent ou lancent des médias pour en faire des instruments d'influence et de pouvoir. La radio télévision nationale reste encore un média d'État qui manque d'indépendance. Il est très fréquent que les autorités locales, les miliciens, les groupes religieux et les hommes politiques exercent des pressions sur les journalistes et les médias présents dans leur province.

¹ RSF : Classement mondial de la liberté de presse 2023

Cadre légal

La loi portant modalités d'exercice de la liberté de la presse de 1996 a été révisée en mars 2023 sur la base des recommandations des états généraux de la communication et des médias qui plaidaient pour un cadre légal plus moderne et plus protecteur pour les journalistes et les médias. La nouvelle loi durcit les conditions d'accès à la profession de journaliste. Elle ne consacre pas expressément la fin des peines privatives de liberté pour les délits de presse, mais instaure la clause de la mauvaise foi dans la publication de fausses informations ou d'allégations qui auront troublé l'ordre public. En outre, elle garantit aux journalistes l'accès aux sources d'information d'intérêt public non couvertes par le secret, la sûreté de l'État ou la défense nationale.

Contexte économique

Les journalistes et les médias congolais vivent dans une très grande précarité. Les contrats de travail sont rares et la pratique du « coupage » qui consiste à obtenir une rémunération en échange de la couverture d'un événement ou de la diffusion d'une information, est très répandue. L'aide à la presse prévue par la loi n'a jamais été distribuée de manière transparente. Très peu de médias sont viables et indépendants, et la plupart sont soumis à l'influence de leurs promoteurs.

Contexte socioculturel

Certains journalistes sont pris à partie à cause de leur appartenance ethnique ou communautaire. De ce fait, ils sont exposés à des mesures de représailles en raison de leur travail. C'est surtout le cas à l'est du pays, où de nombreux groupes armés sont présents. Le conflit au Nord-Kivu est devenu un tabou dans la presse, prise entre les violences des rebelles du M23 et les ripostes de l'armée républicaine de la RDC. En 2021, des émissions et radios ont été suspendues pour « incitation au tribalisme et à la violence ». L'autocensure est une pratique courante pour de nombreux journalistes. Le traitement de grands dossiers de corruption et de certains contrats miniers, notamment, leur pose problème.



Certains médias sont sommés par le M23 de réajuster leur ligne éditoriale. La démobilisation des forces armées par voie de presse en temps de guerre est passible de la peine de mort. Les forces de sécurité sont impliquées dans nombre d'exactions et bénéficient d'une impunité totale...

Sécurité

Arrestations, agressions, menaces, exécutions, médias suspendus, pillés ou saccagés... Les journalistes et les médias font face à un véritable problème de sécurité. Ils sont menacés par une vague de pressions et de représailles depuis début 2023 malgré le cessez-le-feu au Nord-Kivu. Certains médias sont sommés par le M23 de réajuster leur ligne éditoriale. La démobilisation des forces armées par voie de presse en temps de guerre est passible de la peine de mort. Les forces de sécurité sont impliquées dans nombre d'exactions et bénéficient d'une impunité totale.

➤ L'héritage de Joseph Kabila à Félix Tshisekedi

Des journalistes tués, arrêtés ou agressés, des médias fermés, pillés ou saccagés

JED demande la réouverture des procès des journalistes assassinés sous l'ancien régime du Président Kabila. La célébration, le 3 mai 2019, de la Journée Mondiale de la Liberté de la Presse coïncidait, en République Démocratique du Congo, avec la mise en place de nouvelles institutions issues de l'organisation, le 30 décembre 2018, des élections générales qui ont abouti à la première passation pacifique de pouvoir entre l'ancien Président Joseph Kabila Kabange et le nouveau Président élu, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

Après 18 ans de pouvoir, le Président Kabila a laissé derrière lui une presse moribonde, des médias sinistrés et des journalistes livrés à la violence d'État. Considérée comme l'un des pires pays en Afrique pour les journalistes, la RDC occupait en 2019 la 154^{ème} place sur 180 pays au classement mondial de la liberté de la presse publié par Reporters sans Frontières (RSF-Paris).

Le long règne de Joseph Kabila Kabange à la tête de la RDC a été marqué par des brimades, des attaques et fermetures des médias, des arrestations et violences allant parfois jusqu'aux assassinats des journalistes.



Au total, au moins 14 journalistes ou professionnels des médias ont été tués dans des conditions qui n'ont jamais été clairement élucidées. Dans la plupart des cas, des enquêtes annoncées au lendemain de ces assassinats soit n'ont jamais eu lieu soit elles ont été sciemment bâclées pour aboutir à des procès ne permettant d'identifier les véritables auteurs encore moins les commanditaires.

Qu'il s'agisse de cas d'assassinats notamment au Sud-Kivu, de l'activiste Pascal Kabungulu de l'ONG Héritiers de la Justice (2005) et de deux journalistes de radio Okapi, Serge Maheshe (2007), et Didace Namujimbo (2008), de Patient Chebeya à Béni (2010), des militaires en exercice se sont retrouvés dans le box des accusés. Il en est de même du double meurtre de Franck Ngyke du journal La Référence Plus et son épouse Hélène Mpaka (2005), ou encore de Bapuwa Mwamba, freelance à Kinshasa (2006).

Pour JED, ces assassinats sont les symboles même de l'impunité des crimes commis contre les journalistes. Cette gangrène de l'impunité encourage malheureusement l'intolérance contre les médias et entretient l'insécurité au détriment des journalistes.

C'est pour rompre avec ce système que le nouveau Président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo s'était engagé, dans son discours d'investiture, à faire des médias « *un véritable quatrième pouvoir* » ; à œuvrer pour le respect des droits fondamentaux et à sensibiliser les forces de sécurité au respect des droits et libertés des journalistes afin de leur permettre d'accomplir sans crainte des représailles leur mission d'informer.

Saisissant la balle au bond dans son discours devant le Chef de l'État, le Secrétaire général de JED, Tshivis Tshivuadi, avait alors demandé solennellement aux nouvelles autorités de la RDC de relancer les procès de tous les journalistes assassinés sous l'ancien régime de Joseph Kabila Kabange, afin que les principaux suspects répondent enfin de leurs actes.

Pour JED, l'État de droit souhaité par le nouveau pouvoir doit être la résultante de la cessation de la culture de l'impunité qui a été érigée en un système de gouvernement sous le régime du Président Joseph Kabila Kabange, au pouvoir pendant 18 ans.

JED avait également demandé au nouveau pouvoir de faire de la protection des journalistes et de la réforme du cadre juridique qui punit les délits de presse des peines de prison, une priorité, s'il souhaite effectivement que les médias deviennent « *véritablement un quatrième pouvoir* », comme il l'a promis lors de son discours d'investiture.

Les 100 jours du Président : « Après les promesses, place à l'action »

Alors que Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo s'apprêtait à faire le bilan de ses 100 jours à la tête de la République Démocratique du Congo (RDC), Reporters sans frontières (RSF) et journaliste en danger (JED) avaient adressé une série de recommandations au Président congolais afin de traduire acte ses promesses par des mesures concrètes en faveur de la liberté de la presse.

Monsieur le Président,

Reporters sans frontières (RSF) et Journaliste en Danger (JED) souhaitent saluer les engagements prometteurs que vous avez exprimés en faveur de la liberté de la presse depuis votre prise de fonction. Dès le 24 janvier, lors de votre discours d'investiture, vous disiez vouloir faire des médias le « véritable quatrième pouvoir » de votre pays. Plus récemment, à l'occasion de la journée mondiale de la liberté de la presse du 3 mai, vous avez réaffirmé cet objectif en précisant que vous considérez la presse comme « un des moteurs essentiels de l'État de droit ». Cette volonté politique de remettre les professionnels de l'information au cœur du développement et de la transition démocratique en RDC marque une rupture importante avec votre prédécesseur.

L'année dernière, la RDC figurait encore en tête des pays africains ayant concentré le plus d'exactions contre les journalistes et les médias. Le pays est classé 154^{ème} sur 180 au Classement mondial de la liberté de la presse 2019 récemment publié par RSF. Vous avez aujourd'hui une possibilité historique de mettre fin à ce sombre palmarès. Depuis votre arrivée au pouvoir, nos deux organisations ont noté une baisse significative des exactions commises contre les médias et les journalistes dans votre pays. Mais les promesses de changement, seules, ne suffiront pas. Après des décennies d'atteintes répétées à la liberté d'informer, les réflexes consistant à prendre pour cible les professionnels de l'information n'ont pas disparu. Ils restent l'héritage d'un système qu'il convient de défaire.

La condamnation, le 1^{er} mars dernier, du journaliste Steeve Iwewe à 12 mois de prison ferme pour « outrage à l'autorité » alors qu'il couvrait une manifestation d'agents mécontents dans la province de l'Équateur - peine ramenée à 6 mois de prison avec sursis - illustre la nécessité de réformer sans tarder les lois sur les médias qui criminalisent les délits de presse et prévoient des peines complètement disproportionnées.

Le 16 mars 2019, ce sont des militants de votre parti, l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), qui ont saccagé et pillé les installations de la Radio Télévision Fraternité (RFT), à Mbuji-Mayi, parce qu'ils étaient mécontents de l'échec des candidats de l'UDPS aux élections sénatoriales.

Le 3 mai, alors que le monde entier célébrait la journée mondiale de la liberté de la presse, quinze radios ont été fermées, officiellement pour des raisons fiscales, à Kananga dans le province du Kasai-Central. Seuls les médias les plus critiques à l'égard du nouveau gouverneur ont fait l'objet de cette décision sans que les propositions d'échelonnement du règlement des arriérés par les directeurs des stations ne soient prises en compte. Les suspensions de médias qui prennent la forme de règlement de comptes ne peuvent plus être tolérées par votre administration.

La réussite de la transition démocratique en RDC dépendra largement des mesures concrètes et urgentes qui seront prises pour garantir la liberté d'informer. Pour ce faire, RSF et JED vous recommandent de mener à bien cinq chantiers prioritaires suivants :

- ✘ Réformer le cadre légal répressif sans délai en consacrant la dépenalisation des délits de presse afin que les journalistes puissent exercer sereinement et librement leur indispensable rôle de quatrième pouvoir
- ✘ Mettre fin aux arrestations de journalistes et aux suspensions arbitraires de médias en confiant à un organe de régulation indépendant l'exclusivité des prérogatives de sanctions et en sensibilisant les forces de sécurité et acteurs du monde judiciaire aux droits et devoirs des journalistes
- ✘ Mettre en place un mécanisme national de protection des journalistes doté de moyens et de relais dans les différentes institutions afin que les exactions commises contre les professionnels du secteur ne restent pas impunies
- ✘ Mettre fin à l'impunité des crimes commis contre les journalistes en relançant les enquêtes sur les journalistes assassinés au cours des deux dernières décennies
- ✘ Transformer la radiotélévision nationale (RTNC), en un véritable média de service public ouvert à tous les courants d'opinion
- ✘ Certains que vous accorderez toute l'attention requise à nos recommandations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Christophe Deloire
Secrétaire général

Tshivis Tshivuadi
Secrétaire général

↳ L'an 1 de Félix Tshisekedi : un bilan inquiétant !

Assassinat, menace, agression et arrestation des journalistes ; fermeture des médias... le bilan dressé par Journaliste en Danger (JED) à l'occasion de l'an 1 d'accession de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo au pouvoir n'était pas élogieux.

Le Président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a célébré, vendredi le 24 janvier 2020, l'an 1 de son accession au pouvoir. À cette occasion Journaliste en danger (JED) avait dressé un bilan de la situation de la liberté de la presse sous le nouveau régime. Dans un Rapport de monitoring intitulé : « *Le bilan inquiétant de Tshisekedi sur la presse* », JED avait documenté près d'une centaine de cas d'attaques diverses contre les journalistes et les médias dont le cas d'un journaliste assassiné au Nord-ouest du pays. Dans cette partie orientale de la RDC, les journalistes et les médias vivaient dans un climat général de terreur entretenu principalement par des groupes armés, et par des éléments des forces armées de la République Démocratique du Congo.

Dans ce rapport, JED fustigeait les promesses non tenues du nouveau Président et de son gouvernement qui n'ont rien fait pour rendre plus sûr l'exercice de la liberté de la presse, alors que le Président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo s'était engagé précisément à « *promouvoir la presse et les médias pour en faire véritablement un quatrième pouvoir* », et à sensibiliser les forces de sécurité sur le respect de la presse et du travail des journalistes.



« En République Démocratique du Congo, l'année 2019 qui se termine, aura été l'année de toutes les promesses et de tous les espoirs. Et pour cause : une alternance politique et pacifique de pouvoir ; l'arrivée d'un nouveau Chef de l'État, son discours de changement et la volonté exprimée par le nouveau Président de la République dès son discours d'investiture de faire des médias « véritablement un quatrième pouvoir » ; sa présence physique pour honorer les professionnels des médias à la célébration de la journée mondiale de la liberté de la presse, le 03 mai 2019 étaient autant des signaux encourageants et annonciateurs d'une nouvelle ère de la liberté de la presse, et d'une rupture avec les pratiques prédatrices connues sous l'ancien régime de son prédécesseur, Joseph Kabila Kabange », peut-on lire dans ce rapport sur la situation de la liberté de la presse après les années du pouvoir de Joseph Kabila Kabange.

Le constat était qu'aucune action d'envergure n'avait été prise ni sur le plan politique, ni sur le plan judiciaire, encore moins sur le plan sécuritaire, pour rendre plus sûr l'exercice du métier de journaliste. Bien au contraire, des cas de fermeture des médias, d'interdictions des émissions, de menace, d'agression, d'emprisonnement des journalistes... étaient, au minimum, révélateurs de fausses promesses et de l'ambiguïté du discours des nouvelles autorités sur la liberté de la presse.

Au total, JED avait documenté au moins 91 cas d'attaques ou d'atteintes à la liberté de la presse, qui se répartissaient de la manière suivante :

- 1 journaliste assassiné dans la province de l'Ituri. Il s'agit de Papy Mahamba Mumbere, journaliste de la Radio Communautaire de Lwemba tué, le samedi 2 novembre 2019, dans des circonstances non encore clairement élucidées à ce jour ;
- 41 professionnels des médias menacés ou agressés dans l'exercice de leur profession en toute impunité ;
- 35 cas d'entraves à la libre circulation de l'information ou censures ont été imposés aux médias et aux journalistes ;
- 14 journalistes détenus ou interpellés dans divers services de l'État pendant des périodes plus ou moins longues dont un journaliste qui avait totalisé près de deux mois de détention sans jugement. Il s'agit de Junior Supa, journaliste-technicien de la Radio Liberté Buta placé en détention illégale, depuis le jeudi 28 novembre 2019, à la prison centrale de Buta pour « outrage à l'autorité publique.

«Lors d'une audience avec le Président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo à Paris, le 12 novembre 2019, et afin de faire face à la multiplication des cas d'attaques et d'arrestations des journalistes, RSF et JED ont plaidé pour la mise en place dans un bref délai, d'un réseau des points focaux dans les différentes administrations et ministères concernés par la liberté de la presse, première étape d'un mécanisme visant à assurer une réponse rapide et un suivi des plus hautes autorités pour renforcer la protection et la sécurité des journalistes et lutter contre l'impunité. Au cours de ces échanges, le chef de l'État congolais s'est également montré favorable à la mise en place d'un moratoire sur les détentions préventives des journalistes poursuivis dans l'exercice de leur fonction, en attendant l'aboutissement du processus de la dépénalisation des délits de presse», a rappelé JED dans ce rapport.

Les conséquences des promesses non tenues par le nouveau pouvoir sont à la base de près d'une centaine de cas d'atteintes diverses et d'attaques contre les journalistes et contre les médias enregistrés par JED à Kinshasa et sur l'ensemble du pays. Parmi lesquelles, on peut citer, à titre illustratif :

L'assassinat de Papy Mahamba Mumbere, journaliste de la Radio Communautaire de Lwemba, située dans la province de l'Ituri, au nord-est de la RDC, le samedi 2 novembre 2019, à son domicile après qu'il ait animé une émission sur la riposte contre l'épidémie d'Ebola. Sa maison a été également incendiée. Aucune enquête pour connaître le mobile ou les auteurs de ce crime n'a été menée.

La fermeture à Kinshasa, pendant plus d'un mois, d'un média de l'opposition, la Radiotélévision par Satellite (RTVS1), appartenant à M. Adolphe Muzito, un des leaders de la coalition de l'opposition « Lamuka » qui contestait l'élection de Tshisekedi à la présidence de la République. Aucun motif officiel n'a été annoncé pour justifier la coupure du signal d'émission de cette chaîne.

La fermeture, de la « Radio Liberté Buta » émettant dans la province de Bas- Uele (Nord – est de la République Démocratique du Congo). Cette station proche du Mouvement de Libération du Congo (MLC) de Jean-Pierre Bemba, un des leaders de l'opposition, a été attaquée dans la nuit du jeudi 28 novembre 2019 vers 22 heures, par des éléments du Groupe Mobile d'Intervention de la Police Nationale Congolaise dans le but de procéder à l'arrestation de M. Gilbert Monkoto, Vice-Président de l'Assemblée provinciale de Bas-Uele qui intervenait dans une émission consacrée, notamment à la gestion de l'Assemblée provinciale de Bas-Uele.

La Radio Communautaire de Lwemba émettant dans le territoire de Mambassa, ainsi que d'autres médias émettant dans cette localité, ont décidé d'arrêter leurs émissions, et tous les journalistes ont pris la fuite pour éviter de subir le même sort que leur collègue assassiné. Selon Reporters sans frontières, plusieurs actes de menaces et d'intimidations, visant des journalistes ou des médias qui relaient les messages de préventions pour éviter la propagation de l'épidémie ou qui abordent les moyens de la riposte dans leurs émissions ont été enregistrés.

L'interdiction de diffusion des émissions à caractère politique dans tous les médias émettant dans la province de l'Équateur. Cette mesure a été prise, le 27 décembre 2019, par le ministre provincial de l'Intérieur et Sécurité qui reprochait aux médias de l'Équateur : « le manque de respect de la déontologie journalistique et de professionnalisme, ». JED avait dénoncé cette décision arbitraire, considérant que ce ministre n'avait ni qualité ni compétence pour juger du contenu des émissions des médias.

Après cette première année de pouvoir, et alors que Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo avait décrété l'année 2020, comme étant « l'année de l'action », JED avait recommandé aux nouvelles autorités de la RDC les actions prioritaires suivantes dans le secteur des médias:

- Réformer sans délai le cadre légal répressif existant, à savoir, la loi n° 96-002 du 22 juin 1996 portant modalités d'exercice de la liberté de la presse, en consacrant la dépenalisation des délits de presse afin que les journalistes puissent exercer sereinement et librement leur indispensable rôle de quatrième pouvoir ;
- Doter la RDC d'une Loi d'accès à l'information qui fera obligation à tous les mandataires publics de publier toutes les informations d'intérêt général, non couvertes par le secret, pour des raisons de sécurité nationale ;
- Mettre fin aux arrestations des journalistes et aux suspensions arbitraires des médias en confiant à un organe de régulation indépendant l'exclusivité des prérogatives de sanctions et en sensibilisant les forces de sécurité et acteurs du monde judiciaire aux droits et devoirs des journalistes ;
- Mettre en place un mécanisme national de protection des journalistes doté des moyens et des relais dans les différentes institutions afin que les exactions commises contre les professionnels du secteur ne restent pas impunies ;
- Mettre fin à l'impunité des crimes commis contre les journalistes en relançant les enquêtes sur les journalistes assassinés pendant et après la période de l'ancien régime.

La situation de la presse après les états généraux

Flambée des attaques contre les journalistes et contre les médias

À l'occasion de la célébration, mardi 03 mai 2022, de la Journée mondiale de la liberté de la presse, Journaliste en Danger (JED) appelait une fois de plus, le gouvernement du Premier Ministre Jean-Michel Sama Lukonde à sortir de sa léthargie face à la détérioration croissante de la situation sécuritaire des journalistes et des médias et à accélérer la mise en œuvre des recommandations des états généraux de la communication et des médias, tenus du 25 au 28 janvier 2022.

La tenue de ces assises, présidée par le Chef de l'État congolais, avait suscité l'espoir d'une nouvelle ère pour le journalisme en RDC. A savoir, renforcer la protection des journalistes et améliorer leur cadre de travail, tout en consolidant la professionnalisation et la viabilité du secteur de la presse au Congo. Le Président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo s'étant engagé dans son discours de clôture de ces États généraux à « *Accompagner la dépénalisation des délits de presse et à garantir l'indépendance des médias* ».

Trois mois après, aucune de ces 80 résolutions n'avait connu un début d'exécution, en dépit de la mise en place d'un Comité de suivi de ces états généraux présidé par le Ministre de la Communication.

Les journalistes et les médias congolais restaient exposés aux diverses pressions et censures, aux arrestations arbitraires et aux menaces directes et indirectes, particulièrement dans les provinces de l'Est du pays sous état de siège, à savoir le Nord-Kivu et l'Ituri.

Depuis la publication du dernier Rapport de JED, le 02 novembre 2021 et qui avait recensé 116 cas d'attaques contre la presse, Jusqu'au 03 mai 2022, JED avait enregistré, en l'espace de 6 mois, 75 cas d'atteintes en plus, dont 19 arrestations des journalistes et 11 fermetures des médias.



Au moment où le monde célébrait cette journée dédiée à la liberté de la presse, 6 journalistes croupissaient en prison à Mbandaka et à Bumba ; 3 médias étaient fermés à Mbuji-Mayi et à Mbandaka.

Plusieurs journalistes avaient rapporté à JED qu'ils ont été l'objet des menaces et agressions dans l'exercice de leur métier.

Dans les provinces de l'Est de la RDC en proie à la violence des groupes terroristes, au moins 3 journalistes ont été tués au cours de l'année 2021, et un journaliste porté disparu depuis décembre 2020, après avoir été enlevé par des miliciens. Il s'agit de :

- ✘ Héritier Magayane, journaliste de la RTNC, station locale de Rutshuru, dans la province du Nord-Kivu, qui a été tué, le 8 août 2021, à l'arme blanche par un groupe d'hommes non autrement identifiés.
- ✘ Barthelemy Kubanabandu Changamuka, journaliste de la Radio Communautaire de Kitshanga (CORAKI FM) émettant à Kitshanga, une localité de la province du Nord-Kivu, assassiné, le 9 mai 2021, dans l'enclos de son domicile par deux hommes armés en tenue civile.
- ✘ Joel Mumbere Musavuli, directeur de la Radio Communautaire Babombi, émettant à Biakato, chefferie de Babombi, territoire de Mambasa, dans la province de l'Ituri, ainsi que son épouse qui ont été attaqués à l'arme blanche, le 14 août 2021, par un groupe d'hommes non autrement identifiés. Le journaliste a succombé de ses blessures tandis que sa femme était grièvement blessée.
- ✘ Bwira Bwalite, directeur de la radio communautaire de Bakumbole, station émettant à Kalembe dans le territoire de Walikale, province du Nord-Kivu, a été enlevé par des miliciens le 16 juin 2020 et son corps n'a jamais été retrouvé.

Les enquêtes annoncées au lendemain de ces assassinats, en vue d'identifier leurs auteurs ou commanditaires, ainsi que les mobiles de ces crimes n'ont jamais été diligentées.

Alors que l'UNESCO avait placé cette 31^{ème} journée internationale de la liberté de la presse sous le thème : « *Le journalisme sous l'emprise du numérique* », JED appelait les autorités congolaises à passer des paroles aux actes ; de renforcer la mobilisation de tous les acteurs contre les menaces et attaques des journalistes dans les zones d'insécurité ambiante, où la liberté de la presse perd de plus en plus des espaces.

Au regard de tout ce qui précède, JED demandait instamment aux plus hautes autorités congolaises, ce qui suit :

1. La libération immédiate des 6 journalistes en prison à Mbandaka et à Bumba. À savoir :
 - ↳ Chillassy Bofumbo (Radio Sarah) ;
 - ↳ Patrick Lola (indépendant) ;
 - ↳ Christian Bofaya (Radio Mbandaka) ;
 - ↳ Dieu Agba ;
 - ↳ Albert Mohila ;
 - ↳ Patrick Bondo de la radio Mwana Mboka.
2. La réouverture des médias fermés dans deux provinces à savoir La Radio Sarah à Mbandaka, la Radio Nsanga FM et la radio Télé Pacifique à Mbuji-Mayi dans la province du Kasai Orientale.
3. D'œuvrer en faveur de la liberté de la presse en décrétant, sans délai, un moratoire sur les arrestations et emprisonnement des journalistes tel que décidé par les États généraux de la presse.
4. D'accélérer la mise en place d'un Mécanisme national de sécurité et de protection des journalistes et de lutte contre l'impunité des violences faites aux professionnels des médias.

Enfin, face à la montée du discours de la haine et à la recrudescence des dérives déontologiques constatées dans certains médias, en ligne et hors ligne, JED lançait un appel urgent aux instances de régulation et d'autorégulation, d'entamer, sans délai et sans atermoiements, le travail de « *salubrité médiatique* » tel que décidé par les États généraux, afin d'assainir la corporation et de promouvoir un journalisme plus éthique et plus professionnel.

➤ La RDC se dote d'une nouvelle Loi sur la presse, moins répressive, mais plus contraignante...

Journaliste en Danger (JED) salue l'adoption, par voie de ratification par l'Assemblée Nationale, le mardi 04 Avril 2023, de l'Ordonnance-Loi n° 23/009 du 13 mars 2023 fixant les modalités d'exercice de la liberté de la presse, la liberté d'information et d'émission par la radio et la presse écrite ou tout autre moyen de communication en République Démocratique du Congo.

Cette Ordonnance-Loi promulguée par le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, remplace la Loi n° 96/002 du 22 juin 1996 qui date de l'époque de la dictature du Maréchal Mobutu, considérée comme obsolète et très répressive de la liberté de la Presse.

La nouvelle Loi se fonde sur les recommandations des travaux des états généraux de la communication et des médias tenus à Kinshasa, il y a plus d'une année, afin de doter la presse congolaise d'un cadre légal plus moderne et plus protecteur pour les journalistes et les médias. Elle pose également les bases de l'assainissement et de la remise en ordre de la profession des journalistes qui est envahie par « *les moutons noirs* » et livrée à l'anarchie.

À titre illustratif, la nouvelle loi sur la Presse durcit un peu plus les conditions d'accès à la profession et d'obtention de la carte d'identité professionnelle. Elle consacre par ailleurs la reconnaissance officielle de l'instance d'autorégulation de la profession à côté de celle de régulation qui est le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC).

Ainsi donc aux termes de la nouvelle loi, le candidat journaliste doit avoir au moins un niveau d'étude supérieur en communication ou en journalisme. Et, ensuite effectuer un stage de 12 à 24 mois. Elle stipule en outre que « *Avant d'exercer, et à l'issue de la période probatoire, le candidat recruté doit s'engager à respecter le code d'éthique et de déontologie du journaliste congolais par la signature d'un acte d'engagement auprès de l'instance de l'autorégulation* ».



Concernant l'accès aux sources d'information, la nouvelle loi fixe l'obligation pour tout détenteur d'informations publiques de fournir au professionnel des médias les informations d'intérêt public dont il a besoin et qui ne sont pas couvertes par le secret pour des raisons de sûreté de l'État ou de la défense nationale. Toute rétention injustifiée d'information d'intérêt public sera punie conformément à la loi...

Ces dispositions s'appliquent tant aux médias publics que privés, communautaires et confessionnels.

Concernant le régime des sanctions contre les « atteintes par voie de presse », la nouvelle loi instaure la clause de la mauvaise foi dans la publication de fausses informations ou allégations qui auront troublé l'ordre public. Tandis que la personne lésée par un article de presse devra prouver le préjudice subi. On note également que selon cette nouvelle loi, « la publication du droit de réponse ou de rectification constitue réparation à l'égard de la personne lésée. En cas de refus de publication du droit de réponse, la personne lésée a le droit de saisir les instances judiciaires pour réparation ».

Concernant l'accès aux sources d'information, la nouvelle loi fixe l'obligation pour tout détenteur d'informations publiques de fournir au professionnel des médias les informations d'intérêt public dont il a besoin et qui ne sont pas couvertes par le secret pour des raisons de sûreté de l'État ou de la défense nationale. Toute rétention injustifiée d'information d'intérêt public sera punie conformément à la loi.

Pour JED, la promulgation de cette nouvelle loi sur la Presse, à quelques mois des élections qui s'annonce dans un contexte politique et sécuritaire tendu, constitue une avancée importante dans l'amélioration de l'environnement global de travail et le renforcement de la sécurité des professionnels des médias.

➤ La difficile transition entre l'ancien et le nouveau régime (de 2019 à 2023)

Lors de son discours d'investiture, le 24 janvier 2019, le président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo avait déclaré vouloir faire des médias un « véritable quatrième pouvoir ». Un signal encourageant pour marquer une rupture nécessaire avec le régime de Joseph Kabila Kabange, considéré comme l'un des pires prédateurs de la liberté de la presse sur le continent. Malheureusement, les agressions contre les médias et les journalistes notamment de la part de partisans de l'actuel régime se sont multipliées quelques jours après...

L'investiture de l'actuel président s'était fait accompagner par le rétablissement du réseau internet, coupé pendant 21 jours en marge des élections, et de quatre médias suspendus ou interrompus dont Radio France Internationale (RFI), et trois télévisions proches de l'opposition à l'ancien président Joseph Kabila Kabange : Canal Congo Télévision (CCTV) propriété de Jean-Pierre Bemba, Nyota TV appartenant à Moïse Katumbi et Jua TV de Jean- Claude Muyambo.

« Le caractère historique de cette première transition politique pacifique dépendra largement de la politique qui sera menée par le nouveau président, notamment pour protéger les journalistes, garants de la démocratie et de l'ère nouvelle que le nouveau président » a appelée de tous ses vœux. *« Les reporters étant parmi les premières victimes des agressions policières et des arrestations arbitraires en RDC, nous exhortons les nouvelles autorités à honorer rapidement la promesse faite de sensibiliser les forces de sécurité au respect des droits et libertés des journalistes à exercer leur mission d'information sans crainte de représailles »,* estimait Arnaud Froger, responsable du bureau Afrique de RSF.

« Tout en saluant cet engagement du nouveau Président, JED estimait que le quatrième pouvoir ne peut être effectif que si des réformes profondes et urgentes sont engagées dans le secteur des médias, aussi bien sur le plan institutionnel, que du cadre légal du travail des journalistes. Il s'agit, notamment, d'accélérer le processus de la dépénalisation des délits de presse, l'adoption de la Loi sur l'accès à l'information, et l'ouverture de la radiotélévision nationale à tous les courant d'opinion » estimait Tshivis Tshivuadi, Secrétaire général de JED.

Dans une déclaration conjointe signée par JED et RSF, les deux Organisations demandaient à l'actuel président de la République Démocratique du Congo, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, de protéger les journalistes et de mettre fin à l'impunité pour les crimes commis contre la presse dans l'un des pays les plus hostiles à l'égard des médias en Afrique subsaharienne.

« Cette transition ne pourra être historique si les journalistes et les médias continuent à être attaqués ».

Les statistiques des attaques contre la presse sous le quinquennat de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo

3 journalistes tués :

- ✘ Joël Musavuli (14 août 2021)
- ✘ Héritier Magayane (08 août 2021)
- ✘ Papy Mahamba Mumbere (02 novembre 2019)

2 journalistes portés disparus :

- ✘ Bwira Bwalitse (juin 2020)
- ✘ Byamungu Garubanda (février 2023)

2 journalistes en prison

Au moins **160 journalistes** interpellés, arrêtés ou détenus (privation de liberté) dont deux en cours :

- ✘ Stanis Bujakera
- ✘ Patrick Lola

130 journalistes menacés, agressés ou battus (violence physique)

123 médias fermés ou détruits - **journalistes** suspendus, enlevés ou convoqués (pression politico-judiciaire)

Tableau I : Le nombre des atteintes par province en 2023

N°	Étiquettes de lignes	Journaliste agressé	Journaliste arrêté ou en prison	Journaliste enlevé	Journaliste interpellé	Journaliste menacé	Radio fermée ou émission interdite	Total général
1	Maï-Ndombe				1		4	5
2	Equateur	1	2			1	2	6
3	Ethiopie, Addis a beba	2						2
4	Ituri	2	1	1	2	3	1	10
5	Kasaï		4					4
6	Kasaï-Central					5		5
7	Kinshasa	3	4	1	1	1		10
8	Kongo-Central	2	1					3
9	Kwango		1					1
10	Lomami		1				2	3
11	Lualaba					1		1
12	Maniema		1			1		2
13	Nord-Kivu	5	8	1	1	4	5	24
14	Sankuru		1			1	2	4
15	Sud-Kivu	1						1
16	Tanganyika		1			3	2	6
17	Tshuapa	1						1
Total général		17	25	3	5	20	18	88

Graphique 1 : Les atteintes répertoriées en 2023

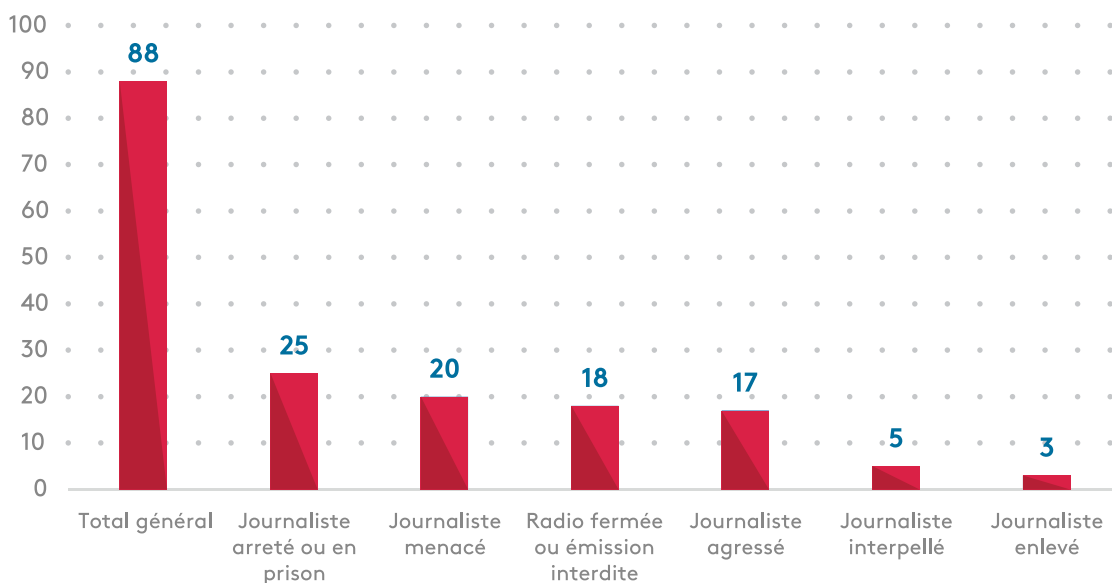
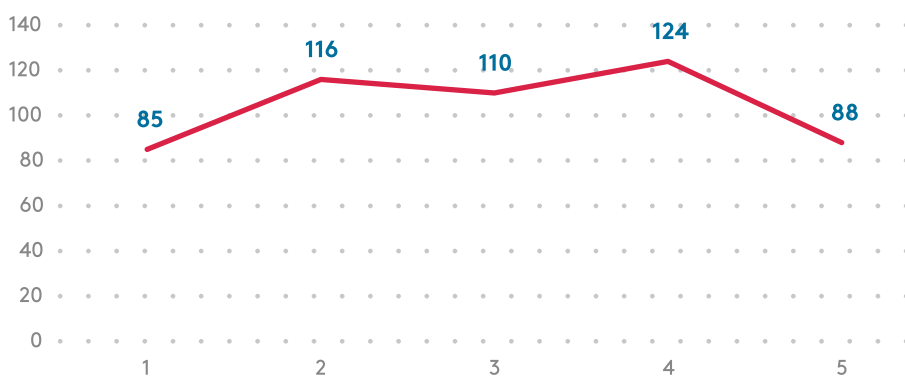


Tableau II : Les cas d'atteintes commises avec violence

Synthèse des atteintes	Nombre	%
Violences physiques	40	45
Privation de liberté	30	34
Media fermé ou émission interdite	18	20
Total général	88	100

Evolution des atteintes sous le régime de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo



Évolution de la situation après l'alternance politique

	Sous Joseph Kabila Kabange		Pendant le régime de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo					Total pendant Félix Tshisekedi (2019-2023)
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
1 Journaliste tué ou assassiné	0	0	0	1	3	1	0	5
2 Journaliste porté disparu	0	0	0	1	1	2	0	4
3 Journaliste arrêté ou en prison	0	1	0	0	0	3	25	28
4 Journaliste incarcéré	7	15	6	9	10	31	0	56
5 Journaliste interpellé	42	38	10	31	28	1	5	75
6 Journaliste agressé	16	19	18	31	19	18	17	103
7 Journaliste menacé	16	11	10	15	33	49	20	127
8 Journaliste sous pression administrative ou judiciaire	3	16	0	1	1	0	0	2
9 Journaliste enlevé	0	0	0	0	0	0	3	3
10 Radio fermée ou émission interdite	37	21	41	27	15	17	18	118
Total	121	121	85	116	110	122	88	763

Synthèse des atteintes à la liberté de la presse pendant le mandat de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo (2019-2023)

Synthèse des atteintes à la liberté de la presse pendant le mandat de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo (2019-2023)	Nombre
Journaliste tué ou assassiné	5
Journaliste porté disparu	4
Journaliste arrêté ou en prison	28
Journaliste incarcéré	56
Journaliste interpellé	75
Journaliste agressé	103
Journaliste menacé	127
Journaliste sous pression administrative ou judiciaire	2
Journaliste enlevé	3
Radio fermée ou émission interdite	118
Total	521

	2019	2020	2021	2022	2023	Total pendant Félix Tshisekedi (2019-2023)
1 Journaliste tué ou assassiné	0	1	3	1	0	5
2 Journaliste porté disparu	0	1	1	2	0	4
3 Journaliste arrêté ou en prison	0	0	0	3	25	28
4 Journaliste incarcéré	6	9	10	31	0	56
5 Journaliste interpellé	10	31	28	1	5	75
6 Journaliste agressé	18	31	19	18	17	103
7 Journaliste menacé	10	15	33	49	20	127
8 Journaliste sous pression administrative ou judiciaire	0	1	1	0	0	2
9 Journaliste enlevé	0	0	0	0	3	3
10 Radio fermée ou émission interdite	41	27	15	17	18	118
Total des atteintes à la liberté de presse	85	116	110	124	88	521

RDC : Des élections à hauts risques pour la presse

(Par Sadibou Marong Directeur du bureau Afrique subsaharienne de RSF)

En République Démocratique du Congo (RDC), les manifestations politiques de la période pré-électorale ont entraîné une recrudescence des attaques contre les journalistes. Reporters sans frontières (RSF) appelle les autorités et les acteurs politiques à prendre des mesures immédiates pour protéger le travail des médias, essentiel au processus démocratique.

Depuis juillet, au moins sept journalistes ont été attaqués par des acteurs politiques de tous bords, établis dans la capitale Kinshasa ou à Kananga au centre de la République Démocratique du Congo (RDC). L'un d'eux doit répondre à la justice à la suite d'une plainte pour diffamation émanant d'un homme politique. Ces incidents mettent en lumière un contexte pré-électoral tendu qui compromet la sécurité des journalistes. Les élections générales sont prévues le 20 décembre 2023. Le président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, au pouvoir depuis 2019, sera candidat pour un second quinquennat.

Chaque jour compte son lot de violences contre les journalistes en RDC. C'est devenu très inquiétant, d'autant que certaines attaques sont le fait d'acteurs politiques ou de leurs soutiens. À quatre mois des élections, la classe politique doit respecter le rôle crucial des médias. Pour prévenir et empêcher tout type d'attaque contre les journalistes, RSF invite les autorités à émettre et diffuser largement une déclaration publique à l'ensemble des candidats et partis en lice, ainsi qu'aux forces de l'ordre, pour rappeler que les médias et les journalistes sont essentiels au processus démocratique et que quiconque porte atteinte à leur intégrité ou entrave leur droit d'informer et celui des citoyens à être informé, devra faire face à la loi.

Le 29 juillet 2023, à Kananga, un véhicule de reportage a été caillassé par des individus à motos. Il transportait plusieurs journalistes dont Trésor Kalafayi de Congo Web TV, Elysée Odia du site d'information Yabisonews.cd, Didier Kebongo du quotidien Forum des As, Danou Kefula de la chaîne privée Canal Kin télévision et Jean Pierre Kayembe de «*Non à la balkanisation TV*». L'équipe de reportage se trouvait à l'aéroport de la ville pour couvrir l'arrivée du député Delly Sesanga, président du parti Envol et candidat déclaré à la présidentielle, qui devait organiser un meeting. Didier Kebongo a déclaré à RSF que les conducteurs de motos - supposés être des rivaux du candidat - ont lancé des cailloux pour les empêcher de prendre des images. «*Ils ont expressément choisi notre véhicule qui avait pourtant le sigle « presse », et certains d'entre nous ont été blessés. C'est par chance que nous avons été exfiltrés par la police*», ajoute-t-il.

Bien que le gouvernement ait condamné l'attaque et promis l'ouverture d'une enquête, l'incident est loin d'être isolé. Le même jour, à Kinshasa, un reporter pour le site d'information Actu7.cd, Frank Kalonji, a été agressé et son téléphone arraché par des militants du parti d'opposition Engagement pour la Citoyenneté et le Développement (ECIDE) de Martin Fayulu, qui l'ont accusé d'être «*un espion du parti au pouvoir*». Début juillet, son confrère Doux-Jésus Beledu, directeur du média en ligne liberteactu.cd, a lui aussi, été attaqué dans la capitale, par des individus supposés être encore une fois des militants de l'opposition. Selon ses explications, un groupe de personnes l'a reconnu puis encerclé. «*Ils ont alors commencé à me menacer, me taxant de journaliste du pouvoir et l'un d'eux a lancé un projectile en fer qui m'a atteint à la tête.* »

Plainte contre un journaliste

Pendant cette période pré-électorale, un journaliste a également été traduit en justice. À Bukavu, dans l'est du pays, Pascal Kamanzi, à l'époque journaliste à la radio FAN Fm, risque jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et une amende. La raison ? Mushi Bonane, célèbre homme politique local, a porté plainte contre lui pour « *diffamation, imputations dommageables et dénonciations calomnieuses* ». Bonane n'avait pas apprécié une émission de débat politique diffusée en direct en avril, au cours de laquelle un rival politique l'a critiqué. Bonane a refusé le droit de réponse pourtant proposé en bonne et due forme par la radio.

Des promesses non tenues...

Dans son Rapport annuel sur la liberté de la presse publié sur la première année au pouvoir du président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Journaliste en danger, notait qu'aucune mesure d'envergure n'avait été prise par les nouvelles autorités sur les plans sécuritaire et judiciaire en matière de liberté de la presse.

Le 12 novembre 2019, lors d'un entretien à Paris entre Christophe Déloire (Secrétaire général de RSF) et Tshivis Tshivuadi (Secrétaire général de JED) avec le président de la RDC Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, en marge du forum de Paris sur la paix, ce dernier avait soutenu l'idée d'un moratoire sur les arrestations de journalistes dans l'exercice de leurs fonctions en attendant la révision de la loi sur la presse de 1996. Les deux organisations avaient également plaidé pour la mise en place, dans le plus bref délais, d'un mécanisme dédié à la protection et à la sécurité des journalistes dont le point de départ consisterait à nommer un réseau de points focaux dans les différents ministères et administrations concernés par la liberté de la presse. Aucune de ces mesures proposées n'a pour l'instant été adoptée.

L'heure des grandes réformes !

Lors d'une conférence de presse à Kinshasa, à l'issue d'une mission de sensibilisation des autorités exécutives et législatives menée depuis lundi 14 octobre 2021 et au cours de laquelle RSF et JED avaient successivement rencontré le ministre de la Communication et des médias, son homologue des Droits humains, le directeur de cabinet du Premier Ministre ainsi qu'une dizaine de parlementaires, les deux organisations avaient plaidé pour la mise en œuvre rapide de deux chantiers prioritaires pour que les promesses de nouvelles autorités en matière de liberté de la presse ne restent pas lettre morte.

À l'occasion de la journée mondiale de la liberté de la presse le 3 mai 2019, un mémorandum avec 18 recommandations avait été remis au Président de la République.

« La réforme de la loi sur la presse de 1996 qui prévoit des peines privatives de liberté pour de nombreux délits de presse et la mise en place d'un mécanisme dédié à la protection des journalistes constituent deux chantiers prioritaires et doivent être lancées sans tarder, estimait Tshivis Tshivuadi secrétaire général de JED. Malgré une légère inflexion des atteintes à la liberté de la presse depuis l'arrivée au pouvoir du président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo début 2019, le niveau des exactions restait préoccupant. Les discours sont encourageants mais les réformes se font toujours attendre. »

Depuis le début de l'année 2021, 79 atteintes à la liberté de la presse ont été enregistrées par JED dont 15 arrestations et 13 cas d'agression. Au début du mois, JED avait publiquement dénoncé le passage à tabac de Dominique Dinanga, un journaliste de Top Congo FM, l'une des radios les plus écoutées de la capitale, en marge d'un rassemblement politique. Les auteurs de cette agression n'ont jamais été interpellés alors même qu'ils avaient été identifiés.

Un « club de parlementaires amis de la liberté de la presse »

À l'occasion de la conférence de presse qui s'est tenue vendredi 18 octobre à Kinshasa, les deux Organisations avaient annoncé avoir recommandé aux autorités la mise en place d'un réseau de points focaux dans les différents ministères et administrations concernés par la liberté de la presse, point de départ d'un mécanisme visant notamment à :

- ↳ Assurer une réponse rapide et un suivi des plus hautes autorités ;
- ↳ Établir un canal de communication avec les organisations de défense de la liberté de la presse ;
- ↳ Renforcer la protection des journalistes ;
- ↳ Lutter contre l'impunité.

La sécurité des journalistes ne pouvant être assurée de manière pérenne que par un cadre législatif nouveau et plus protecteur, huit députés et sénateurs rencontrés au cours de la semaine avait également accepté de faire partie du « club de parlementaires amis de la liberté de la presse » constitué par JED et RSF.

« Pour que la législation change et que cette réforme historique attendue depuis plus de vingt ans puisse aboutir, il est indispensable qu'il y ait une volonté politique forte du côté de l'exécutif mais aussi que des élus s'impliquent très activement dans les deux assemblées », estime Arnaud Froger, responsable du bureau Afrique de RSF.

Les 10 préconisations pour renforcer le droit de la presse

Alors qu'une nouvelle loi sur la presse était sur le point d'entrer en vigueur, après avoir été adoptée par le Conseil des ministres, par le Sénat et promulguée par le président de la République à la mi-mars, RSF et JED avaient interpellé les autorités sur les insuffisances notables d'un texte, qui contient toutefois des avancées évidentes.

Les équipes des deux organisations se sont entretenues avec plusieurs personnalités politiques dont le ministre de la Communication et des médias, Patrick Muyaya, et la ministre de la Justice, Rose Mutombo Kiese.

« En adoptant ce texte qui se fonde sur les recommandations des travaux des états généraux de la communication et des médias organisée il y a un an, les autorités s'inscrivent résolument dans une dynamique positive pour la liberté de la presse. Mais comme nous le leur avons rappelé, plusieurs dispositions de cette loi doivent être renforcées. Nous regrettons notamment que les sanctions privatives de liberté pour des infractions telles que la diffamation et l'injure existent encore. Nous appelons les autorités à les abroger le plus rapidement possible », déclare le directeur du bureau Afrique subsaharienne de RSF Sadibou Marong.

Parmi les manquements relevés : le maintien du délit de presse sans définition claire de ce qu'il peut recouvrir. Cette loi ne prévoit pas non plus de mécanismes précis et contraignants permettant d'assurer le respect de l'indépendance, du pluralisme et de la fiabilité des médias de service public. Si le secret des sources y est inscrit comme un droit, le texte ne précise pas les garanties applicables en la matière.

Il est urgent que les autorités congolaises prennent des mesures concrètes pour appliquer certaines dispositions concernant également la sécurité et la protection des journalistes dans un contexte de crise sécuritaire persistante particulièrement à l'Est du pays, et de la montée des tensions politiques pré-électorales, ajoute Tshivis Tshivuadi, Secrétaire général de JED. « Adopter une nouvelle loi est une chose, la faire respecter par tous en est une autre ».

Dès lors, alors que la RDC s'achemine vers des élections présidentielles prévues en décembre, RSF et JED établissent une série de propositions pour renforcer le cadre légal concernant la presse et améliorer les conditions d'exercice des journalistes dans le pays.

Assurer la sécurité des reporters qui couvrent des manifestations et le processus électoral

- ↘ Fournir des formations pratiques en matière de sécurité aux professionnels des médias, afin que les journalistes soient préparés aux potentiels risques sur le terrain et encourager la mise en place dans les rédactions de protocoles de sécurité et de kits individuels de premiers secours ;
- ↘ Redynamiser le mécanisme de sécurité pour la protection des journalistes déjà existant, en y intégrant des membres du ministère de la Justice ;

- ↘ Ouvrir des enquêtes systématiques et appropriées lors de cas avérés de menaces ou violences à l'encontre de journalistes afin de garantir que les auteurs d'actes répréhensibles contre les journalistes soient poursuivis et traduits en justice ;
- ↘ Amender le plus rapidement possible les dispositions problématiques du texte de loi sur la presse ;
- ↘ Opérer un travail de vulgarisation de la loi sur la presse, afin que les journalistes, principaux concernés, puissent en avoir parfaitement connaissance ;
- ↘ Garantir que le nouveau Code du numérique, récemment promulgué et publié au Journal officiel de la République, ne soit pas utilisé pour contourner la récente loi sur la presse et détenir les journalistes exerçant en ligne ;
- ↘ Promulguer la loi sur l'accès à l'information d'intérêt public ;
- ↘ Rendre gratuit le coût des accréditations des journalistes de la presse étrangère, et l'accorder à tous ceux qui veulent se rendre dans le pays sans risque d'expulsions.



L'épisode Sonia Rolley

C'est une expulsion manu militari. La journaliste française Sonia Rolley, correspondante en RDC de l'agence de presse britannique Reuters, a été expulsée du pays ce mardi 8 novembre 2022, sans même avoir le temps de récupérer ses affaires.

Sonia Rolley a longtemps travaillé pour Radio France Internationale (RFI) et est l'auteure de plusieurs enquêtes de référence sur la RDC, dont Congo Hold Up. Entrée dans le pays avec un visa de courtoisie pour couvrir une conférence sur le climat, elle avait obtenu la promesse et des confirmations

écrites de son accréditation comme responsable du bureau de Reuters. Le visa touristique grâce auquel elle a pu rester dans le pays a brusquement été annulé le 8 novembre, lors de sa convocation à la Direction générale des migrations (DGM), d'où elle a été immédiatement conduite à l'aéroport de Kinshasa et embarquée sur un vol à destination de Paris. Son passeport lui a été remis à destination.

Sonia Rolley s'était déjà acquittée du paiement de la somme de 2 000 dollars américains, représentant les frais d'accréditation pour une durée d'un an. Or en RDC, la majorité des journalistes étrangers et locaux travaillant pour des médias étrangers obtiennent une accréditation de six mois dont le coût est de 1 000 dollars américains.

L'expulsion de Sonia Rolley intervenait dans un contexte de multiplication des menaces et des pressions sur les correspondants de la presse internationale.

« L'expulsion de Sonia Rolley est un signal inquiétant dans un contexte sécuritaire et électoral qui s'annonce électrique, souligne le secrétaire général de JED, Tshivis Tshivuadi. Depuis la reprise des hostilités à l'Est entre l'armée congolaise et les rebelles du M23, les autorités ne cachent pas leur volonté de museler la presse libre et indépendante, accusée de jouer le jeu de l'ennemi ».

Dans son dernier rapport annuel (2022) d'observation et d'analyse sur l'état des médias et de la liberté de la presse en RDC, JED avait enregistré au moins 124 cas d'atteintes à la liberté de la presse depuis le début de l'année. Comparés à l'année 2021 (110 cas) et 2020 (116 cas), ces chiffres sont nettement en hausse. À ces atteintes s'ajoutent, la dégradation de la situation sécuritaire des journalistes et la réduction des espaces de la liberté de l'information, à une année des élections présidentielles.



L'expulsion de Sonia Rolley est un signal inquiétant dans un contexte sécuritaire et électoral qui s'annonce électrique, souligne le secrétaire général de JED, Tshivis Tshivuadi. Depuis la reprise des hostilités à l'Est entre l'armée congolaise et les rebelles du M23, les autorités ne cachent pas leur volonté de museler la presse libre et indépendante, accusée de jouer le jeu de l'ennemi...

*Extrait du communiqué conjoint RSF -
JED du 9 novembre 2022, après expulsion de Sonia Rolley*



L'affaire Stanis Bujakera Tshiamala

RSF saisit les Nations-Unies

Reporters sans frontières (RSF) a saisi le Groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations-Unies pour le journaliste Stanis Bujakera Tshiamala, privé de liberté depuis le 8 septembre 2023. RSF lui demande de reconnaître le caractère arbitraire de sa détention et d'appeler les autorités de République Démocratique du Congo (RDC) à le libérer immédiatement.

« Cela fait plus de dix jours que Stanis Bujakera Tshiamala est détenu à cause d'un article qui ne porte même pas son nom. À trois mois de l'élection présidentielle, ce journaliste de renom fait l'objet d'une détention arbitraire mettant en péril la liberté de la presse. La saisine des Nations-Unies par RSF doit être l'occasion pour les autorités de RDC d'entendre raison : dans un pays démocratique, un journaliste ne doit jamais être placé en détention pour son activité journalistique. Stanis Bujakera Tshiamala doit être libéré immédiatement et les charges doivent être abandonnées » a déclaré Sadibou Marong Directeur du bureau Afrique subsaharienne de RSF.

Retour sur les faits

Stanis Bujakera Tshiamala, correspondant du média d'actualités Jeune Afrique et de l'agence de presse britannique Reuters, également directeur de publication adjoint du site d'information congolais [Actualite.cd](https://www.actualite.cd), a été arrêté le 8 septembre 2023 à l'aéroport de Kinshasa-Ndjili, puis placé sous mandat d'arrêt provisoire trois jours plus tard. Depuis le 14 septembre 2023, il est détenu à la prison centrale de Makala, à Kinshasa.

Le journaliste est accusé de « faux en écriture », « falsification des sceaux de l'État », « propagation de faux bruits » et « transmission de messages erronés et contraires à la loi », sur la base du Code pénal et du Code du numérique, suite à la publication d'un article sur le site Internet de Jeune Afrique, le 31 août 2023, signé par la rédaction. Cet article mentionnait un rapport attribué à l'Agence Nationale de Renseignements (ANR) dont les autorités congolaises contestent l'authenticité, et faisait état de la responsabilité de soldats de l'état-major des renseignements militaires dans la mort de Chérubin Okende Senga, ancien ministre des Transports et porte-parole du parti de l'opposant Moïse Katumbi.

Si ces accusations sont retenues par le tribunal, Stanis Bujakera Tshiamala risque jusqu'à un an de prison et de lourdes amendes. Bien plus, s'il est impliqué « *dans la chaîne d'élaboration d'un document contrefait* », il pourrait également risquer un maximum de 15 ans de prison.

La saisine urgente du Groupe de travail des Nations-Unies par RSF le 19 septembre 2023 révèle la non-conformité de cette détention à la loi congolaise et aux obligations internationales souscrites par la RDC, et le fait que cette détention est manifestement imposée en représailles de l'exercice légitime du journalisme par Stanis Bujakera Tshiamala – deux motifs rendant une détention arbitraire en droit international.

À trois mois de l'élection présidentielle à laquelle le président actuel, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, sera candidat, cette détention d'un journaliste renommé envoie un signal alarmant.

Retour sur les jours sombres de la presse en RDC...

L'internet coupé pendant l'élection présidentielle

Alors que le dépouillement se poursuit après les élections législatives et présidentielle du 30 décembre 2018 en République Démocratique du Congo (RDC), l'accès à internet est suspendu, l'accréditation d'une correspondante de RFI a été retirée et les principaux émetteurs de la radio ont été coupés.

Depuis le 30 décembre et la fermeture des bureaux de vote pour les élections législatives et présidentielle, les congolais sont progressivement privés d'accès à l'information. Les autorités ont ordonné la suspension de l'accès à internet, aux réseaux sociaux et au service de SMS, empêchant les informations de circuler et les journalistes de travailler. Des mesures « *pour préserver l'ordre public* » qui pourraient rester en vigueur jusqu'à la publication des résultats prévus au plus tard ce dimanche 6 janvier 2019, selon le conseiller principal du président Joseph Kabila Kabange, cité par Reuters.

Radio France Internationale, l'une des radios les plus écoutées du pays, est également la cible des autorités. L'antenne de RFI n'est quasiment plus accessible, la plupart de ses émetteurs ayant été coupés mardi. Dans une lettre adressée à la direction de la chaîne, le ministre de la Communication et des Médias Lambert Mende Omalanga, a également signifié le retrait de l'accréditation de Florence Morice, correspondante de RFI en RDC, lui reprochant d'avoir régulièrement annoncé des résultats provisoires à l'antenne. Des accusations contestées par la chaîne qui a défendu dans un communiqué, le professionnalisme de sa journaliste et demandé le rétablissement de la diffusion de son antenne.

Les coupures ont été dénoncées par plusieurs chancelleries occidentales dont celles des États-Unis et de l'Union européenne qui ont demandé dans un communiqué conjoint au gouvernement « *de ne pas bloquer l'accès à internet et aux médias* ».

La RDC fait partie des pires cybercenseurs en Afrique. À la veille des élections, RSF et JED, s'étaient inquiétées de possibles coupures en marge des élections. En 2017, RSF avait également pointé du doigt la responsabilité des fournisseurs d'accès à internet comme Orange et demandé qu'ils résistent aux injonctions des régimes autoritaires au nom de leurs engagements et de la liberté d'information.

Des journalistes attaqués, premières victimes de la « vérité des urnes »

Dans une correspondance adressée, le mardi 5 février 2019, à M. Martin Fayulu, candidat malheureux à l'élection présidentielle de décembre dernier, Journaliste en danger (JED) lui a demandé de « *dénoncer publiquement les attaques contre les professionnels des médias et de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour que pareils incidents ne puissent plus se répéter* » lors des différents rassemblements organisés par son parti ou ses soutiens.

« *Les meetings que vous organisez pour réclamer la « vérité des urnes » donnent lieu, depuis quelques temps, à d'inquiétantes agressions physiques à l'égard des professionnels des médias par vos militants* », peut-on lire dans cette correspondance signée par Tshivis Tshivuadi, son Secrétaire général.

JED a tenu à attirer l'attention de Martin Fayulu sur la récurrence des actes de violence que subissent les journalistes et professionnels des médias dans l'exercice de leur profession lors de ses meetings. Israël Mutombo, journaliste à Afrika TV, chaîne émettant à Kinshasa, a été violemment agressé et son véhicule caillassé le samedi 2 février 2019 par des militants de Lamuka, la plate-forme électorale qui a soutenu sa candidature à l'élection présidentielle de décembre dernier. Contacté par JED, le journaliste lui-même affirme avoir été traité de « *traître* » et de « *collabo* » avec le nouveau pouvoir en place. L'agression aurait pu être bien plus grave sans l'intervention de ses confrères journalistes.

Au cours du même meeting, Dieumerci Mankesela, cameraman du magazine intitulé « *Tokomi wapi* » (Où en sommes – nous arrivé ?), diffusé dans plusieurs chaînes de télévision émettant à Kinshasa, a été tabassé par les militants de la coalition Lamuka qui reprochent au promoteur du magazine, Eliezer Tambwe, d'avoir fait partie de l'équipe de campagne de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo et d'avoir été élu député sous sa bannière.

Deux semaines auparavant, le directeur de publication adjoint du média en ligne Actualite.cd Stanis Bujakera Tshiamala et le correspondant de TV5 Monde dans le Sud-Kivu, Joseph Amani, ont été aussi malmenés et leurs matériels saisis en marge des rassemblements des partisans de M. Martin Fayulu, les 21 et 24 janvier 2019, à Kinshasa et à Uvira, dans la province du Sud-Kivu.

À travers cette correspondance, JED a dénoncé ces actes qui portent gravement atteinte à la liberté d'information, du reste garantie par les lois de la République, et a rappelé à la bonne intention de M. Fayulu que les journalistes qui viennent couvrir ses meetings ne font qu'exercer leur devoir d'informer et ne doivent aucunement être pris pour cibles en marge des rassemblements de ses soutiens.

Un premier journaliste condamné à 12 mois de prison, deux mois après l'arrivée au pouvoir du président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo

Le journaliste de Radio Télé Sarah, Steeve Mwanyo Iwewe a été condamné le 1^{er} mars 2019 à une peine de douze mois de prison et au paiement de 200 dollars de dommages et intérêts pour « *outrage à l'autorité* » à l'égard du gouverneur de la province de l'Équateur, Bobo Boloko Bolumbu. La décision du tribunal intervient moins de trois jours seulement après son arrestation, le 27 février 2019, alors qu'il couvrait une manifestation d'agents de la Coordination provinciale de l'Environnement réclamant des fonds de fonctionnement. Selon nos sources, le gouverneur avait demandé au journaliste d'interrompre son reportage. Face au refus de ce dernier qui a fait valoir son droit de filmer, le gouverneur a donné l'ordre aux policiers présents de l'arrêter. Le journaliste a ensuite été transféré au parquet de Mbandaka pour « *jugement en flagrance* ».

Le reporter pourrait être la victime collatérale d'une rivalité politique à l'approche des élections des gouverneurs du 26 mars prochain. L'ancien gouverneur de la région et actuel propriétaire de Radio Télé Sarah, Jean-Claude Baende, était en effet le principal rival et favori dans la course au poste contre l'actuel gouverneur, M. Boloko Bolumbu.

Trésor Nsaebeinga, Yannick Vital Mbombo et Jean-Claude Mafundisho, trois autres journalistes de la même chaîne de télé étaient en fuite et vivaient dans la clandestinité. Un mandat d'arrêt avait été lancé contre eux à la demande du gouverneur Boloko Bolumbu pour des charges similaires.

Une radio communautaire saccagée par des partisans du Président de la République

Vitres brisées, porte forcée, matériel dérobé, installations techniques détruites, Radio Télé Fraternité n'était plus en capacité d'émettre après l'attaque survenue contre ses locaux le 16 mars 2019 à Mbuji-Mayi, chef-lieu de la province du Kasai-oriental. Selon M. Muamba, les assaillants étaient des partisans du parti au pouvoir, l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS). Ces derniers étaient venus s'en prendre au Gouverneur, qu'ils croyaient présent dans l'enceinte de la radio au lendemain d'élections sénatoriales contestées. La large victoire de la coalition de Joseph Kabila Kabange, le Front commun pour le Congo (FCC), a suscité la colère des militants de l'UDPS à travers le pays, qui s'en sont pris aux résidences privées de certains dirigeants de leur formation politique qu'ils accusent d'avoir été corrompus par le parti de l'ancien président.

Depuis l'élection présidentielle qui a porté M. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo au pouvoir et dans le contexte actuel de renouvellement du sénat et de la campagne pour les gouverneurs de provinces, les journalistes étaient régulièrement victimes de violences

Signal coupé pour un média proche de l'opposition

Le signal de la Radio Télévision par Satellite (RTVS1) a été coupé en pleine journée, samedi 29 juin 2020, alors que la chaîne, propriété d'Adolphe Muzito, l'un des leaders de l'opposition au président congolais Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, diffusait une émission au cours de laquelle des invités appelaient à participer à une manifestation interdite par les autorités.

« C'est un véritable acte de censure qui est en totale contradiction avec les promesses effectuées par le nouveau Président en matière de liberté de la presse, estime Arnaud Froger, responsable du bureau Afrique de RSF. Les exactions commises contre les journalistes et les médias congolais sont en baisse depuis le début de l'année. Nous exhortons la nouvelle administration à ne pas revenir en arrière avec des méthodes de censure à l'œuvre sous le régime de Joseph Kabila Kabange ».

Lors de son discours d'investiture le 24 janvier 2019, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo avait affirmé vouloir faire de la presse un « véritable quatrième pouvoir ». Lors de la journée mondiale de la liberté de la presse le 3 mai 2020, il s'est engagé à en faire « un des moteurs essentiels de l'État de droit ». Dans une lettre conjointe à son attention RSF et JED lui avaient recommandé de mener à bien cinq chantiers prioritaires pour réaliser cet objectif dont la fin des arrestations de journalistes et des suspensions arbitraires de médias et la réforme du cadre légal répressif et criminalisant qui encadre l'exercice du journaliste en RDC.

Un journaliste d'investigation passé à tabac après un reportage

Armés et cagoulés, six individus, dont certains portaient des uniformes de l'armée et de la police selon certains témoignages, ont dressé une barricade pour stopper le véhicule à bord duquel circulait Gaël Mpoyo, fondateur du site d'informations libregrandlac et collaborateur d'Africanews, à Kisango dans le Sud-Kivu à l'est de la RDC mardi 16 juillet 2020. Le journaliste a été roué de coups et souffrait de plusieurs blessures au dos et au cou. Son matériel, plusieurs téléphones, un ordinateur, un trépied, une caméra et un enregistreur audio, lui ont été également ravis. Il revenait d'un tournage dans le secteur minier de Kamituga pour documenter la situation précaire des « twangaises », ces femmes qui concassent des pierres, dans l'espoir d'y trouver de l'or ou du diamant dans les mines de la région et qui sont régulièrement victimes d'agression sexuelle.

Qu'il s'agisse de coupeurs de routes ou d'éléments des forces de sécurité qui ont sciemment visé ce reporter à la suite de son reportage, les autorités ont pour devoir de protéger les journalistes qui contribuent à documenter les atteintes aux droits de l'homme dans l'est de la République Démocratique du Congo.

L'année dernière Gaël Mpoyo, et son confrère Franck Zongwe avaient fait l'objet de nombreuses menaces de mort après la diffusion de leur documentaire sur des expropriations menées sur un terrain revendiqué par l'ancien Président Joseph Kabila Kabange. Les deux journalistes avaient été contraints de fuir leur domicile pendant plusieurs mois.

Un présentateur radio assassiné

Papy Mahamba Mumbere a-t-il payé le prix de son engagement dans lutte contre Ebola ? Le journaliste venait d'animer une émission sur la riposte contre l'épidémie qui a déjà fait plusieurs milliers de morts dans l'est de la RDC lorsqu'il a été tué samedi soir vers 20h à son domicile à Mambasa, dans la province de l'Ituri. Selon les informations recueillies par Journaliste en danger (JED), le journaliste et animateur de la radio communautaire de Lwemba a été attaqué, le 02 novembre 2019, par un groupe d'hommes munis de couteaux et de machettes, sous les yeux de sa femme, elle-même grièvement blessée. Leur maison a ensuite été incendiée par les assaillants.

Selon le directeur de sa radio, les interventions de ce journaliste à l'antenne n'étaient pas bien accueillies par une partie de la population locale et les groupes armés qui se montrent de plus en plus hostiles aux opérations menées pour endiguer cette épidémie.

Journaliste en danger (JED) s'est dite « *extrêmement choquée* » par ce meurtre intervenu le jour même de la célébration de la journée mondiale de la lutte contre l'impunité des crimes commis contre les journalistes.

Dans son rapport annuel publié le 2 novembre 2019, JED a comptabilisé 18 actes d'agression, de torture ou de maltraitance sur les 85 atteintes à la liberté de la presse recensées en RDC en 2019. Ce nouveau meurtre de journaliste porte à quinze, le nombre des professionnels des médias congolais tués au cours des deux dernières décennies dans le pays.

RDC : Ces journalistes menacés pour leur couverture d'Ebola

La lutte contre Ebola en RDC fait aussi des victimes chez les journalistes. Après l'assassinat le 2 novembre 2019 de Papy Mahamba Mumbere quelques heures seulement après qu'il ait animé une émission sur la riposte contre l'épidémie, son média, la radio communautaire de Lwemba, située dans la province de l'Ituri au nord-est du pays, a décidé d'arrêter ses programmes. Les six journalistes de sa rédaction ont pris la fuite pour éviter de subir le même sort que leur collègue. Dans un communiqué, un journaliste de la radio raconte que le directeur avait déjà échappé à deux tentatives d'enlèvement. Sa maison a également été incendiée.



Messages, appels anonymes, distribution de tracts menaçants... Au cours des derniers mois, plus d'une douzaine d'actes d'intimidation visant des journalistes ou des médias qui relaient les messages de prévention pour éviter la propagation de l'épidémie ou qui abordent les moyens de la riposte dans leur émission, ont été répertoriés. Le virus a fait plus de 2000 morts dans l'est du pays.



Un journaliste congolais et son épouse ont été tués en Ituri, une province troublée du nord-est de la République démocratique du Congo

En avril 2019, alors qu'un médecin camerounais de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) avait été assassiné à l'hôpital de Butembo, des tracts promettant une « extermination » des agents de la riposte et des radios qui diffuseraient leurs messages avaient été distribués dans cette ville du Nord-Kivu. Kalebu Segwane, journaliste pour la Radio évangélique de Butembo, a reçu l'un de ses tracts. Il raconte avoir changé de domicile à plusieurs reprises après avoir reçu des menaces de mort de la part des membres de sa communauté ou de milices armées hostiles aux mesures sanitaires prises pour endiguer l'épidémie. « *Nous vivons dans la peur* », confirme le directeur d'une radio communautaire de l'Ituri. Hier encore, l'animateur de l'émission de son média sur Ebola a reçu des textos d'un chef de milice. « *Je ne sais pas s'il aura le courage de revenir assurer le programme ce soir* », s'inquiète son responsable.

RDC : Une radio communautaire incendiée pour sa couverture d'Ebola

« *Les menaces continuent et nous n'avons reçu aucun soutien* » déplore, désespéré, Parfait Katoto, le directeur de la radio communautaire Amkeni à Biakato dans l'Ituri, l'une des provinces de l'est de la RDC touchées par Ebola. Déjà menacée à plusieurs reprises pour avoir relayé les messages de prévention contre la maladie qui a fait plus de 2200 morts depuis deux ans, la radio a cette fois été incendiée par des inconnus dans la nuit du 21 au 22 janvier 2020. Le générateur électrique de la station a été détruit et une partie des locaux réduite en cendres.

« *Après l'assassinat d'un journaliste qui couvrait Ebola en novembre, des reporters et des animateurs ont continué à recevoir des menaces comme, et cette fois, une radio a été incendiée sans qu'aucune réponse appropriée n'ait été apportée. Il est absolument anormal que celles et ceux qui participent pleinement aux efforts de la riposte en diffusant des informations deviennent les victimes collatérales d'un virus qu'ils contribuent à combattre sans qu'aucune mesure ne soit prise pour mettre fin à cette situation.* »

Des Journalistes « victimes du Covid »

Tholi Totali Glody, journaliste pour Alfajari TV, l'une des chaînes phares de Likasi, deuxième ville de la province du Haut-Katanga en RDC, a été violemment agressé par les forces de l'ordre alors qu'il circulait à moto, mardi 24 mars 2020, dans le cadre d'un reportage sur le respect des mesures de confinement imposées à la population. Les habitants de la région ont été placés en confinement le 22 mars sur décision du gouverneur à la suite de deux cas suspectés de coronavirus.

D'après le directeur des programmes de la chaîne, le journaliste qui a d'abord tenté d'expliquer aux policiers qu'il était en reportage, a ensuite été pris en chasse par deux agents qui l'ont fait tomber de la moto-taxi qu'il utilisait. Il souffre de nombreuses blessures au visage, au bras et d'une fracture à la jambe.

La RDC comptait mardi 24 mars 2020, 48 cas positifs et trois personnes décédées des suites du coronavirus. Le président de la république Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a décrété l'état d'urgence et isolé Kinshasa du reste du pays en interdisant tous les voyages depuis et vers la capitale considérée comme le foyer de l'épidémie.

Le pays se remet tout juste d'une autre épidémie, celle liée au virus Ebola qui a fait plus de 2200 morts dans l'est du pays. Un journaliste a été assassiné, plusieurs de ses confrères menacés et une radio incendiée pour avoir participé aux efforts de la riposte en organisant des émissions de sensibilisation décriées par une partie de la population et des groupes armés. Alertées, l'ONU, l'OMS et les autorités congolaises n'ont toujours pas donné suite aux demandes de soutien et de mesures de sécurité concernant ces journalistes et médias victimes collatérales de cette épidémie.

Après trois jours passés derrière les barreaux, Faustin Mbiya a retrouvé la liberté, non sans devoir préalablement verser une caution d'un montant de 300 000 francs congolais (environ 160 euros). Le directeur des programmes de la radio privée Fondation Daniel Madimba (FDM) est accusé de « violation des mesures d'urgence sanitaire » et « outrage à l'autorité provinciale ». Il a été interpellé le 9 mai dernier alors qu'il rentrait du tournage d'une émission dans le territoire de Tshilenge dans la province du Kasai-Oriental au sud-est de la République Démocratique du Congo (RDC).

Cette nouvelle incarcération d'un journaliste témoigne aussi de l'urgence d'adopter un moratoire sur les arrestations de journalistes en RDC. Seules des décisions politiques fortes de ce type, prises au plus haut sommet de l'État, seront en mesure de faire baisser les exactions, encore très nombreuses, contre les journalistes exerçant en RDC.

Depuis le début de l'épidémie, 26 journalistes ont été arrêtés en lien avec leur couverture du coronavirus en Afrique subsaharienne. Par ailleurs, une vingtaine de reporters ont été agressés alors qu'ils tentaient de collecter des informations sur l'épidémie. Dans 90% des cas, ces agressions ont été commises par des éléments des forces de sécurité. C'est ainsi que le journaliste de la chaîne Alfajari TV, Tholi Totaly Glody, a été sciemment renversé par des policiers alors qu'il circulait en moto, dans le cadre d'un reportage sur le respect des mesures de confinement.

La répression sans concession des journalistes à l'Équateur

La répression a été aussi brutale que soudaine. En quelques heures seulement, le mardi 26 mai 2020, les autorités de la province de la Mongala située dans le nord de la RDC ont ordonné la fermeture de Radio Mongala, La voix de Bumba FM, la Radio rurale de Bumba et Radio Mwana mboka, quatre des principales stations de cette région et procédé à l'arrestation de Fabrice Ngani, journaliste et animateur de l'émission intitulée « *Bonjour Bumba* » diffusée sur La Voix de Bumba FM. Une semaine après, ce journaliste était toujours en détention et des policiers avaient encerclé les médias fermés pour empêcher leurs personnels d'y accéder.

Selon les informations de Journaliste en danger (JED), les médias et journalistes visés par ces mesures sont notamment poursuivis pour « *propos outrageants et dégradants à l'endroit de la présidente de l'assemblée nationale et du Gouverneur de province* ».

Quatre médias fermés manu militari et un journaliste jeté en prison, il s'agit d'un tour de vis inédit en RDC depuis l'arrivée au pouvoir des nouvelles autorités début 2019. Tant que les fermetures de médias et les arrestations de journalistes feront l'objet de décisions politiques, la liberté de la presse ne pourra pas progresser en RDC.

La répression s'intensifie pour les professionnels de l'information dans la province de la Mongala, au nord-ouest de la RDC. Dans une décision inédite rendue le 17 juin les autorités provinciales ont ordonné la radiation de six journalistes à compter de cette date : Fabrice Ngani, Victor Mbonzo, Trésor Emeka et José Lingili de la Radio La Voix de Bumba, Olivier Péguy Yenga de la Radio Mongala et Benjamin Mondonga de la Radio Mwana Mboka. Plusieurs autres journalistes ont été suspendus pour une durée d'un à trois mois, parmi lesquels : Albert Mohila de la Radio Mwana Mboka, Alain Bakenya de la Radio Mongala et Paulin Boleembe de la Radio rurale de Bumba.

Le même jour, les autorités ont également décrété la suppression jusqu'à nouvel ordre de plusieurs émissions à caractère politique, dans le but affiché de « *ramener la paix sociale et durable dans la province de la Mongala en général et dans le territoire de Bumba en particulier* ».

Au total, pas moins de cinq radios privées et 13 journalistes sont concernés par la mesure, accusés d'avoir troublé l'ordre public ou de ne pas respecter l'éthique et la déontologie de la profession de journaliste selon les autorités locales. Parmi eux, le journaliste et animateur de la radio La Voix de Bumba Fabrice Ngani, qui avait déjà été arrêté en mai dernier et incarcéré pendant neuf jours sur ordre du gouverneur. Libéré au début du mois de 4 juin, il reste poursuivi pour « *outrage à l'autorité provinciale* » et « *diffamation* ». Le gouverneur de la Mongala, Crispin Ngbundu, restait injoignable.

Il s'agit là de la plus grave série d'atteintes contre les médias et journalistes congolais pour laquelle la responsabilité des autorités politiques locales est directement engagée depuis l'élection du nouveau président l'année dernière.

Les Nations-Unies et plusieurs organisations de défense de la liberté de la presse comme Journalistes en Danger (JED), ont condamné la hausse des exactions commises contre les journalistes en RDC ces dernières semaines.

De graves exactions contre des journalistes sur fond du règlement des comptes politiques

Le journaliste Hubert Djoko et le technicien Albert Lokongo, de la station privée Radio Losanganya, ont été arrêtés jeudi 20 août 2020 à Lodja, dans la province de Sankuru, au centre de la République Démocratique du Congo (RDC), lors d'un raid d'agents des Forces Armées (FARDC) et de la police nationale dans les locaux de la radio. Conduits dans le stade où le gouverneur de province qui avait ordonné cet assaut, Joseph Mukumadi, tenait un meeting, ils ont été publiquement menacés et accusés de travailler dans l'intérêt du propriétaire de leur média, Lambert Mende Omalanga, qui n'est autre que l'ancien rival politique de l'actuel gouverneur.

Les deux hommes ont ensuite été emmenés dans les locaux de la police, où ils ont été détenus pendant plusieurs heures et torturés. Souffrant de blessures sévères, comme en témoignent les photos diffusées dans les réseaux sociaux, les deux journalistes ont été transférés dans la résidence du gouverneur, où ils ont été ligotés, exposés toute une journée au soleil et sommés de reconnaître qu'ils avaient été « *manipulés* » par le propriétaire de leur radio. Face à leur refus, les policiers ont ramené les deux hommes au poste pour une deuxième nuit de détention, avant de les libérer samedi dans la soirée. Ils ont été admis dans un état grave à l'hôpital de Lodja. Lors de ce même raid, le rédacteur en chef et directeur de la Radio Losanganya, François Lendo, a également été arrêté et détenu plusieurs heures sans aucune raison.

Offensive contre les médias

Le même jour, les FARDC et la police ont également pris d'assaut les locaux de l'antenne locale de la Radio Télévision Nationale Congolaise (RTNC/Lodja), situés dans le même bâtiment. La station a été fermée jusqu'à nouvel ordre, tandis que la Radio Losanganya a été sommée de cesser toutes ses émissions et de ne plus diffuser que du contenu musical. Du matériel et les équipements de rédaction des deux radios ont également été saisis.

Le gouverneur Joseph Mukumadi accusait les deux radios de « *diffuser des émissions à caractère haineux* » et de « *saboter ses actions pour des raisons politiques* ». François Lendo affirme par ailleurs qu'aucun communiqué officiel n'a été transmis aux deux radios sur les raisons de cette descente et sur la « *barbarie* » subie par les deux employés de sa rédaction lors de leur détention. De son côté le gouverneur Joseph Mukumadi, contacté à plusieurs reprises n'a pas souhaité répondre à nos questions.

Une journaliste contrainte à vivre dans la clandestinité après des menaces de mort

Rozenn Kalafulo vivait cachée dans une maison depuis plusieurs jours. La rédactrice en chef de la radio communautaire indépendante Pole FM a été alertée par plusieurs personnes de menaces qui auraient été proférées à son encontre par des généraux des forces armées de République Démocratique du Congo (FARDC). Des témoins lui ont confié avoir surpris une conversation au cours de laquelle des hauts gradés auraient menacé de s'en prendre à elle après qu'elle a interrogé le chef de l'État sur les activités commerciales de certains officiers de l'armée congolaise et sur leurs potentiels liens avec des groupes armés.

La question avait été posée au président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo à l'occasion d'une conférence de presse à Goma le 8 octobre 2021.

Les autorités provinciales du Nord-Kivu ne doivent pas minimiser cette grave menace portée contre cette journaliste qui n'a fait que soulever un sujet d'intérêt public, estime Tshivis Tshivuadi, Secrétaire général de JED. Une enquête sérieuse doit être menée sans attendre, pour retrouver et sanctionner le groupe de généraux qui complotent contre la journaliste. Toutes les autorités compétentes concernées doivent prendre des mesures appropriées de protection physique pour cette journaliste visée par des menaces ouvertes, dans cette partie du pays en proie à l'insécurité armée depuis plusieurs années.

Les exactions à l'encontre des journalistes continuaient de se maintenir à un niveau élevé en RDC. Ces atteintes à la liberté de la presse étaient encore très souvent le fait des autorités locales ou de membres des forces de sécurité elles-mêmes.

Deux journalistes arrêtés à la présidence et détenus par les services de renseignements

Odinolas Mobala et Roublain Bamba, journaliste et cameraman de Bosolo na politik, un magazine d'actualité politique populaire retransmis sur plusieurs chaînes de télé de la République Démocratique du Congo (RDC) ont été arrêtés et placés en garde à vue ce mardi 3 novembre 2021. Les deux journalistes, accrédités à la présidence, venaient de filmer Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo qui s'apprêtait à accorder une audience au palais de la Nation de Kinshasa, la capitale du pays. Sur leurs images, on aperçoit deux conseillers qui tardent à se lever au moment où arrive le chef de l'État. Les journalistes ont été rapidement interpellés après avoir diffusé cette scène, puis transférés à l'agence nationale de renseignement où ils ont été détenus pendant quelques jours.

Ces arrestations sont tout simplement consternantes et ces méthodes indignes. L'image renvoyée par ces arrestations était terrible. Les promesses encourageantes du président en faveur de la liberté de la presse sonnaient bien creux face à de tels agissements.

Dans son rapport annuel publié lundi 2 novembre 2020, Journaliste en danger (JED), s'inquiétait du retour des « prédateurs » de la presse en RDC, ces personnes qui usent de leur pouvoir ou de leur autorité pour s'en prendre aux journalistes et médias qui les gênent. JED dressait ainsi un constat alarmant : 116 violations de la liberté de la presse ont été enregistrées dans le pays en 2020, dont 40 arrestations. Et de rappeler que 70% des exactions sont commises par les forces de sécurité dont l'agence nationale de renseignement (ANR).

L'enfer de l'Est pour les journalistes

Menaces, enlèvements, expéditions punitives... Les journalistes congolais vivant dans l'est du pays sont confrontés aux pires exactions de la part des groupes armés, et en particulier des miliciens Maï-Maï.

À Kazimia, dans la province du Sud-Kivu, à l'est de la République Démocratique du Congo (RDC), des membres de la milice rebelle Maï-Maï se sont rendus au siège de la radio communautaire Raka FM dans la soirée du 12 janvier dernier, à la recherche de son directeur, Jacques Mulengwa. Heureusement pour lui, il n'était pas présent. Quelques heures plus tôt, la radio avait transmis la déclaration du commandant local des forces armées congolaises (FARDC), qui accusait la milice armée d'avoir attaqué une localité voisine deux jours plus tôt. Contacté par RSF, Jacques Mulengwa affirme avoir reçu, le lendemain, un sms inquiétant des miliciens l'accusant d'avoir été payé par l'armée pour salir leur réputation au sein de la communauté. Craignant pour sa vie, le journaliste ne travaille plus à la rédaction.

Menaces, tentatives d'intimidation, enlèvements, exécution... Depuis 2019, nous avons recensé au moins 13 exactions commises par les Maï-Maï contre les journalistes et médias congolais vivant dans l'est de la RDC.

L'un des derniers cas d'exaction commise par les Maï-Maï remontait à juin dernier. Le directeur de la Radio Communautaire de Bakumbule (RCBA), Bwira Bwalitse, animait une émission dans laquelle il appelait régulièrement les groupes armés actifs à déposer les armes. Le journaliste a été enlevé alors qu'il rentrait du travail à moto. Quelques jours plus tard, ses collègues ont été informés qu'il avait été assassiné. Son corps n'a jamais été retrouvé.

Si les groupes armés Maï-Maï, divisés en plusieurs structures dans la région et majoritairement actifs dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, ne possèdent pas de médias, ils n'hésitent pas à employer des méthodes brutales pour tenter de contrôler la communication autour de leurs activités - tantôt pour empêcher les médias de transmettre certaines informations, tantôt pour leur demander, à l'inverse, d'en diffuser.

En novembre 2019, alors que la RDC peine à se remettre de la crise sanitaire liée au virus Ebola, les Maï-Maï ont mis leurs menaces à exécution. Après avoir animé une émission à propos de l'épidémie sur la Radio communautaire de Lwemba, dans le nord-est du pays, le journaliste Papy Mumbere Mahamba a été assassiné à son domicile. Beaucoup de groupes rebelles, dont les Maï-Maï à l'origine de cette exécution, sont alors particulièrement hostiles aux mesures prises pour lutter contre la maladie. Le groupe avait également menacé de brûler la radio et de tuer tous les journalistes, forçant le média à cesser ses activités. Par prudence, plusieurs radios du territoire de Mambasa, dans la même région, avaient dès lors arrêté d'évoquer le sujet à l'antenne.

Plus tôt cette même année, en mai, deux journalistes ont été contraints de se cacher après avoir été menacés de mort. L'un d'eux, le directeur de la Radio Ondese FM, David Munyanga, a vu son domicile attaqué par un groupe de Maï-Maï munis d'armes à feu. Le responsable de cette station communautaire émettant à Kiliba, au Sud-Kivu, a été brutalisé et intimidé pour avoir diffusé une information ayant entraîné l'arrestation d'un de leurs membres par les forces armées. Un mois auparavant, ce même groupe l'avait déjà enlevé pendant quelques heures.

Deux journalistes de radio menacés par des miliciens

14 appels, 13 messages. C'est le nombre de menaces reçues depuis le 8 janvier 2020 par Nicolas Synthe Awacang'o et Freddy Upar, respectivement rédacteur en chef et journaliste à Radio Canal Révélation (RCR), pour avoir exercé leur métier. Les journalistes de ce média très écouté à Bunia, chef-lieu de l'Ituri, une province située dans l'est de la République Démocratique du Congo (RDC), sont accusés par des miliciens des Forces patriotiques intégrationnistes du Congo (FPIC) d'être du côté des forces armées congolaises (FARDC).

Au premier, les miliciens reprochaient d'avoir rapporté leur tentative d'incursion dans Bunia. Les messages qu'il reçoit lui interdisent l'accès à certains quartiers de la ville. Dans l'un d'eux, on lui fait savoir que l'on connaît la couleur de sa moto et l'adresse de son domicile.

Au second ont été adressées de graves menaces à la suite de la diffusion, dans le journal qu'il présente quasiment chaque matin, des déclarations du porte-parole de l'armée à la suite d'affrontements entre les FARDC et les miliciens. *« Ils ne comprennent pas le rôle du journaliste et disent que dès qu'ils vont entrer à Bunia, ils vont me tuer »,* confirme le journaliste. *« Je fais très attention et sors peu. »*

Depuis la reprise des hostilités militaires dans la province de l'Ituri, les journalistes sont de plus en plus ciblés par des attaques. La forte présence des milices armées non officielles et le fait que nombre d'entre elles sont anonymes rendent difficiles leur identification et, par-là, la communication souhaitée idéalement par leurs cibles comme alternative à la violence. Leurs méthodes restent en tout cas similaires.



Une journaliste blessée par balle à Goma

Nanou Kazaku, journaliste pour la radio UB-FM émettant à Goma, le chef-lieu de la province du Nord-Kivu, située dans l'est de la RDC, a été touchée par une balle ce mercredi 17 février 2020, alors qu'elle couvrait

une manifestation contre une opération d'évacuation par la force de résidents d'un terrain occupé illégalement dans le sud de la ville. « Elle est tombée devant moi et j'ai vu qu'elle avait été touchée au cou » rapporte Franck Kaky, un journaliste de Radio Colombe, présent sur place. Difficile de savoir d'où venait cette balle, « les manifestants avaient récupéré certaines armes et les échanges de tirs avec la police étaient nombreux quand nous sommes arrivés sur les lieux », précise le reporter.

La journaliste était admise en salle d'opération à l'hôpital CBCA Ndosho de Goma et aucune information n'avait été communiquée à ses proches sur la gravité de sa blessure.

Un journaliste menacé de mort par un militaire en plein état de siège

Alors qu'une partie du pays est placée en état de siège depuis début mai 2021, un journaliste directeur de radio a été menacé à son domicile pour avoir diffusé un reportage sur les exactions perpétrées à l'encontre des civils par les forces armées.

Cela fait près de deux semaines que Parfait Katoto, directeur de la radio communautaire de Biakato, se cache. Le 29 mai au soir, quelques heures seulement après avoir diffusé un reportage sur les vols commis par les forces armées présentes à Biakato dans l'est de la République Démocratique du Congo (RDC) depuis le début de l'état de siège le 6 mai 2021, un militaire est entré par effraction à son domicile alors que le journaliste venait de rentrer. Selon le journaliste, le militaire portait une tenue similaire à celle arborée par les forces armées de la RDC (FARDC). Le soldat lui a volé son téléphone, des documents d'identité et un peu d'argent, avant de le menacer de mort pour avoir diffusé le reportage.

Le journaliste a indiqué ne pas être retourné chez lui ou dans les locaux de son média depuis par peur de représailles. Il n'a pas souhaité porter plainte en raison du contexte local actuel. La zone de Biakato est située dans l'Ituri, une des deux provinces soumises à l'état de siège où un système de justice militaire est en place depuis plus d'un mois et jusqu'à fin juin au moins en raison du climat de violence qui règne dans la région.

RDC : « Les militaires doivent cesser de s'attaquer délibérément et en toute impunité aux journalistes » (RSF)

Alors que l'exercice du journalisme est particulièrement difficile depuis le début de l'état de siège, début mai, dans l'est de la République Démocratique du Congo (RDC), plusieurs militaires ont agressé et cambriolé un journaliste résidant à Goma.

C'est en brisant une des fenêtres de sa maison à coups de marteaux que des militaires se sont introduits chez Daniel Michombero, journaliste freelance, dans la nuit du 22 au 23 juin 2021, alors qu'il dormait. Les sept hommes cagoulés et vêtus de l'uniforme des forces armées de RDC (FARDC) étaient munis d'armes blanches et d'une arme à feu. Ils ont menacé de mort le journaliste, brutalisé sa femme et vandalisé son domicile. Avant de prendre la fuite, les militaires ont emporté l'intégralité du matériel du reporter, dont un ordinateur, une caméra et plusieurs téléphones. Le journaliste a indiqué avoir porté plainte, bien qu'il n'ait pu relever l'identité précise de ses assaillants au moment de l'attaque.

Daniel Michombero, qui travaille régulièrement en tant que pigiste pour Africa News, VOA ou encore TV5 Monde, avait récemment réalisé plusieurs reportages concernant l'éruption du volcan Nyaragongo dans la région, qui avait forcé des centaines de milliers de personnes à évacuer la zone et engendré une série de crises humanitaire et politique dans la province du Nord-Kivu. Le journaliste remettait notamment en cause la gestion de ces événements par le gouvernement provincial, dirigé par les militaires depuis le début de l'état de siège le 6 mai 2021.

Un deuxième journaliste assassiné

Le journaliste Joël Musavuli a été attaqué et assassiné dans la nuit de vendredi 14 août 2021 à son domicile par des hommes armés non identifiés.

Tard dans la nuit de vendredi à samedi, des hommes armés non-identifiés ont fait irruption chez le journaliste Joël Musavuli et l'ont poignardé au cou. Le directeur de la radiotélévision communautaire de Babombi (RTCB), émettant à Biakato en Ituri, province dans l'est de la République Démocratique du Congo (RDC), a succombé à ses blessures peu de temps après. Sa femme, également prise pour cible, a été hospitalisée et se trouve actuellement dans un état critique.

Le journaliste, menacé depuis plusieurs années pour son travail de sensibilisation à la maladie à virus Ebola (MVE), animait depuis quelques mois une émission intitulée « *Peuple, ouvrons les yeux* », dans laquelle il se montrait critique à l'égard des milices armées et des forces armées de la RDC (FARDC) opérant en Ituri. Une émission en date du 26 juillet 2021, où il avait fait état d'atteintes présumées aux droits de l'homme commises par ces différentes factions durant l'état de siège mis en place en mai pour tenter de pacifier la région, lui avait valu une série de menaces de mort proférées par des individus se réclamant à la fois de groupes armés et de l'armée régulière. Des membres de cette dernière l'avaient également brièvement arrêté le 10 août au cours d'une perquisition dans plusieurs maisons du village.

L'instauration de l'état de siège début mai 2021 n'a pas contribué à faire diminuer le volume des exactions commises à l'encontre de la presse.

Les 30 secondes de calvaire pour un reporter

La vidéo était courte mais violente. Diffusée, mercredi 15 septembre 2021, sur les réseaux sociaux, elle montrait pendant 30 secondes l'agression du correspondant de RFI et directeur du site d'informations [Actualite.cd](https://www.actualite.cd) Patient Ligodi, successivement interpellé, frappé, traîné au sol et jeté dans un véhicule de police qui démarre alors que le journaliste est plaqué sur les sièges arrière du véhicule avec ses jambes qui dépassent de la portière encore ouverte. Le journaliste couvrait une manifestation interdite par les autorités, qui s'est tenue mercredi 15 septembre à Kinshasa pour dénoncer la politisation de la Commission électorale. Libéré quelques heures plus tard, il a dû être hospitalisé à la suite de son interpellation.

Le ministre de la Communication Patrick Muyaya a déploré une « *bavure policière* » et annoncé l'ouverture d'une enquête afin d'élucider les circonstances de l'agression du journaliste et d'en sanctionner les auteurs.

L'agression de ce journaliste n'était malheureusement pas un acte isolé. Son confrère d'Actu 24 CD Louange Vangu a également été brutalisé par la police et s'est fait confisquer sa carte de presse. Les locaux de la RTVS1, média détenu par Adophe Muzito, un opposant au pouvoir et l'un des organisateurs du rassemblement, ont par ailleurs été vandalisés à coups de gaz lacrymogène, provoquant des dégâts matériels importants. Les journalistes qui se trouvaient dans les locaux ont été empêchés de travailler et retenus sur place jusqu'au soir par la police.

La maison d'un journaliste incendiée par des miliciens

Les journalistes qui travaillent dans les provinces de l'Est du pays, en proie à des massacres et des exactions à répétition, doivent faire face à un contexte sécuritaire extrêmement dégradé.

Depuis près d'un mois, Prince Syaghendera, reporter pour la radio communautaire Tuendelee et le site d'information bunia-info24.com, est contraint de vivre dans la clandestinité. Dimanche 26 septembre 2021, sa maison a été réduite en cendres en quelques heures seulement. Alerté par ses voisins, alors qu'il était en reportage, le journaliste installé à Komanda dans l'Ituri n'a pu que constater les dégâts une fois de retour chez lui. Selon les personnes présentes au moment des faits, l'attaque aurait été commise par plusieurs membres de «*Chini ya Kilima*», des miliciens à l'origine de nombreux massacres et pillages dans la région.

Une version corroborée par le journaliste lui-même qui rapporte avoir été menacé directement chez lui par ce groupe armé un peu plus tôt cette année, en raison de ses articles leur attribuant des exactions et actes criminels.

Le 14 août 2021, le directeur de la radiotélévision communautaire de Babombi (RTCB), émettant à Biakato en Ituri, Joël Musavuli, avait été poignardé à mort par des inconnus. Le journaliste recevait régulièrement des menaces de mort pour ses émissions faisant état des exactions commises par les groupes armés et les militaires congolais dans l'est du pays.

Depuis le 6 mai, un état de siège a été instauré dans les provinces de l'Ituri et Nord-Kivu qui sont désormais dirigées par des militaires. Cette mesure n'a pour l'instant pas permis de pacifier ces régions dans lesquelles les reporters sont exposés à une très forte insécurité. Plusieurs journalistes ont dû fuir leur ville ou leur village et au moins six radios communautaires ont dû suspendre leur activité en raison des menaces ou de la pénurie de carburant.

Trois journalistes torturés dans les locaux de l'ANR

Torture, arrestations, intimidations et multiplication des convocations, la liste des violences et pressions commises par l'Agence Nationale de Renseignements (ANR) de la République Démocratique du Congo (RDC) envers les journalistes s'allongeait. Les espoirs fondés par les états généraux de la presse s'estompaient et l'étau se resserrait sur la liberté de la presse dans le pays.

Le 18 mai 2021 à Boende, dans la province de la Tshuapa au Nord-Ouest du pays, la scène est invraisemblable. Au siège local de l'ANR, autorité rattachée au gouvernement et chargée de la sûreté du territoire, les journalistes César Sabiti de Radio Tshuapa, Samuel Mutela de Radio Libéral FM et Junior Batungole de Radio Boende, sont menacés par le directeur local de cette agence, avant d'être déshabillés et placés en détention. Pendant plusieurs heures, ils seront torturés et privés de nourriture.

Libérés depuis, l'un d'entre eux, Samuel Mutela, a dû être admis dans un centre de santé local pour des blessures infligées par les actes de torture.

Plus tôt dans la journée du 18 mai, les trois journalistes avaient été convoqués un à un au siège local de l'ANR au sujet d'une émission – « *Parlons de l'éducation* » – diffusée sur Liberal FM, qu'ils avaient animée quelques jours auparavant. Durant celle-ci, le trio était revenu sur les irrégularités dans la tenue des épreuves du baccalauréat.

Depuis le début de l'année, au moins une dizaine de journalistes ont été interpellés ou menacés par les services de renseignement, au mépris de la loi, qui exige que seul le procureur peut constater une infraction et convoquer un journaliste en cas de délit de presse ou de faute déontologique.

En RDC, les services de l'ANR exercent un contrôle étroit de l'information en ayant recours à des techniques policières d'intimidation graves et des traitements dégradants. Au mois d'avril, le directeur de la Radio Télévision Bannig et Développement (RTBD), Jonathan Mesa Luma, et l'un de ses journalistes, Mardochée Tayeye, avaient été inquiétés par l'ANR pour une émission qu'ils avaient animée. Après de longues heures d'audition, ils avaient fini par être relâchés, mais contraints de remettre la cassette de l'émission incriminée.

Les journalistes dans le viseur des combattants au Nord-Kivu

Radio saccagée, journalistes menacés ou en exil... La milice rebelle du M23 et les Forces armées de RDC (FARDC) qui s’y affrontent, ciblent dorénavant les journalistes.

Perchée en haut de la colline surplombant Bunagana, il ne reste de La Voix de Mikenko que sa façade en bois et l’antenne protégée de la Voice of America (VOA). Depuis quelques jours, la radio communautaire diffusait uniquement les journaux d’information de la radio internationale américaine, rares programmes encore disponibles depuis l’intensification des combats dans la province du Nord-Kivu, à l’est de la RDC.

Le 13 juin 2022, quelques heures seulement après leur offensive sur Bunagana, des membres du M23, un groupe rebelle à dominante tutsi que le Rwanda est régulièrement accusé de soutenir, ont saccagé les locaux de la radio. Chaises, émetteurs, micros, tables de mixage ont été détruits. Aucune victime n’est à déplorer. Mais craignant de nouvelles attaques, le personnel de la radio a dû trouver refuge dans une localité voisine et en Ouganda. Bunagana est devenue une ville fantôme. La Voix de Mikenko s’est tue.

Dans le Nord-Kivu, les combats se sont intensifiés depuis que le M23 a repris les armes fin 2021, au motif que les autorités congolaises n’auraient pas respecté un accord sur la démobilisation et la réinsertion de ses combattants. De leur côté, les autorités congolaises accusent le Rwanda de vouloir occuper la région et d’appuyer le M23. Les journalistes présents sur le terrain sont de plus en plus régulièrement pris à partie par les deux camps.

Trois ans de prison ferme requis contre un journaliste

Le 28 juin 2022, le tribunal de grande instance de Mbandaka a requis 3 ans de prison ferme et une amende de 500 000 francs congolais (soit 237 euros) contre le journaliste Chilassy Bofumbo, qui comparait aux côtés de quatre autres co-prévenus. Des réquisitions extrêmement lourdes qui font suite à différentes accusations : « *imputations dommageables, outrage à l’autorité, injure publique, incitation à la haine et rébellion* ». Ces dernières n’ont été étayées par aucune preuve tangible.

Chilassy Bofumbo est journaliste pour Radio Télévision Sarah (RTS), une radio communautaire populaire appartenant à l'ancien gouverneur de la province de l'Équateur, et également correspondant pour Flash Info Plus. Il croupit derrière les barreaux de la prison de Mbandaka, chef-lieu de la province de l'Équateur au nord-ouest de la République Démocratique du Congo (RDC) depuis son arrestation par la police le 18 novembre 2021.

Le journaliste couvrait une marche organisée par un mouvement de la société civile pour protester contre le gouverneur de la province, Dieudonné Boloko Bolumbo. Vêtu d'un gilet siglé du logo de la RTS, muni de son dictaphone et de sa carte de presse, Chilassy Bofumbo avait été embarqué au poste de police de Mbandaka, au même titre que plusieurs autres manifestants. Ce même jour, la RTS a cessé d'émettre sur décision du gouverneur de province.

Cette radio et son personnel sont régulièrement l'objet d'attaques, de sanctions et de menaces. Déjà en 2013, dans un mémorandum, vingt-deux journalistes de la RTS avaient dénoncé des agressions de la part de militantes dont ils étaient victimes. En 2019, Steeve Mwanyo Iwewe avait été condamné à une peine de douze mois de prison pour « outrage à l'autorité ».

Un journaliste américain libéré, son confrère congolais toujours détenu

Arrêtés le 13 juillet 2022, le reporter américain Nicholas Niarchos a été libéré le 19 juillet, alors que son confrère congolais, avec lequel il travaillait, était resté toujours détenu par les services de renseignement congolais.

Deux poids, deux mesures. Et une procédure complètement arbitraire. Joseph Kazadi - responsable du journal *Leader*, collaborateur du magazine *Mining News*, et correspondant de *Journaliste en danger* (JED), était toujours détenu par l'agence nationale de renseignement (ANR) à Kinshasa, plus d'une semaine après son arrestation le 13 juillet dernier à Lubumbashi (au sud-est de la RDC). Le journaliste congolais avait été arrêté avec son confrère américain Nicolas Niarchos, collaborateur des hebdomadaires *The Nation* et *Newsweek*. Or, ce dernier a été libéré dans la nuit du 18 au 19 juillet sans qu'aucune charge ne soit retenue contre lui.



Au moment de leur arrestation, les deux journalistes enquêtaient sur les liens entre les mines artisanales et les acteurs qui bénéficient de ces ressources dont les Mai-Mai Bakata Katanga, un groupe de miliciens du sud du pays.

Interdit de séjour en RDC

Selon les déclarations de Nicolas Niarchos, le journaliste américain a été accusé d'espionnage. L'ensemble de son matériel a été saisi et fouillé. Les photos et films de son enquête ont été en grande partie détruits et ses notes ont été consultées. L'ANR a également fait fuiter une photo de son passeport qui circule sur la messagerie Whatsapp. Plus grave encore, alors qu'aucune charge n'a été retenue contre lui, le journaliste a été contraint de signer un papier lui interdisant de se rendre de nouveau en RDC en échange de sa remise en liberté. L'ANR a même demandé, en vain, que les diplomates américains venus plaider la cause de leur ressortissant s'engagent par écrit à ce qu'il ne revienne pas en RDC. Le reporter, qui était dûment accrédité avait pourtant largement pu faire état de sa qualité de journaliste compte tenu des nombreux articles qu'il avait déjà écrits sur différents sujets en RDC.

Un journaliste porté disparu pendant plusieurs jours

Alors que le porte-parole du gouvernement Patrick Muyaya assurait que le journaliste Steve Wembi ne faisait l'objet d'aucun mandat d'arrêt et qu'il n'était pas détenu par l'ANR. Le journaliste demeurait toujours introuvable.

Selon plusieurs sources, Le journaliste indépendant Steve Wembi avait, lundi 24 octobre 2022, un rendez-vous professionnel sur la terrasse d'un établissement hôtelier à Kinshasa, la capitale de la République Démocratique du Congo (RDC). Selon des témoins, des membres supposés de l'Agence nationale des renseignements (ANR) l'ont arrêté et embarqué dans un véhicule de couleur blanche. Depuis, il a disparu. Le gouvernement, par la voix de son porte-parole, a jusqu'à présent démenti l'implication des agents de l'ANR.

Pascal Mulegwa, correspondant à Kinshasa de Radio France Internationale (RFI) a confirmé la disparition de Steve Wembi depuis lundi 24 octobre 2022 et indiqué que lui-même et sa famille qui partaient à sa recherche ont été brutalement interpellés.

« J'étais parti pour m'enquérir de la situation de Steve devant l'établissement où il a été aperçu pour la dernière fois, mais les agents de l'ANR m'ont brutalement interpellé. J'ai même été dépossédé d'une importante somme d'argent dans leurs locaux où ils m'ont amené. Des membres de sa famille ont aussi été brutalisés avant moi », a-t-il expliqué.

L'arrestation et la disparition de Steve Wembi, journaliste ayant travaillé avec plusieurs médias internationaux dont le New York Times, témoignaient d'une situation dangereuse pour les journalistes en RDC. Ils sont très souvent harcelés sur les réseaux sociaux et pris à partie par des agents de l'ANR et des membres des formations politiques.

Le 30 mai 2022, Steve Wembi lui-même, les journalistes Stany Bujekera du média en ligne congolais actualité.cd, et John Lungila, de la chaîne de télévision Educ TV, ont vu leurs photos publiées sur twitter accompagnées de menaces de mort.

En août, le journaliste Joseph Kazadi a été libéré sans conditions après trois semaines de détention. Dix-neuf journalistes avaient été arbitrairement arrêtés depuis le début de l'année 2022.

RDC : RSF et JED demandent à toutes les parties au conflit au Nord-Kivu de respecter le travail des journalistes

Au Nord-Kivu, les médias sont directement impactés par le conflit entre les Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) et les rebelles du M23. Reporters sans frontières (RSF) et son partenaire Journaliste en danger (JED) demandent à toutes les parties de ne pas faire des journalistes des cibles ou des instruments de propagande.

Attaqués, pillés, censurés, ou menacés, les médias sont pris entre deux feux : les violences des rebelles du M23 et les ripostes de l'armée républicaine de la RDC. Il est primordial que les journalistes puissent exercer leur métier de manière impartiale et indépendante, sans subir de pressions. Nous demandons à toutes les parties au conflit de respecter le travail des médias qui ne sont pas des instruments de propagande, déclarait Sadibou Marong, directeur du bureau Afrique subsaharienne de RSF.

Mardi 7 mars 2023, un cessez-le-feu devait entrer en vigueur au Nord-Kivu, province du nord-est de la République Démocratique du Congo (RDC). Il devait marquer une trêve des combats qui sévissent dans cette région entre le Mouvement du 23 mars (M23), rébellion qui a repris les armes en 2021, et les Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC). Pourtant, les journalistes, directement touchés par ce conflit – qui ravive aussi les tensions avec le Rwanda, accusé par le gouvernement congolais de soutenir le M23, ce que Kigali dément – n’y voient aucun espoir d’apaisement. Malgré le cessez-le-feu, les combats continuent et les professionnels des médias sont toujours menacés par la nouvelle vague de pressions et de représailles qui les visent depuis début février.

Menaces et représailles du M23

Mi-février 2023, les rebelles du M23 convoquent les responsables des médias émettant depuis Rutshuru, chef-lieu du Nord-Kivu, qu’ils contrôlent largement. Accusés d’« incitation à la haine », ils sont sommés de réajuster leur ligne éditoriale.

Les radios de la région sont interdites de relayer Top Congo FM, l’une des radios les plus écoutées de la région qui émet depuis Kinshasa, et ce, pendant deux mois. Lors de cette même réunion, les rebelles exigent la suppression de l’émission « Sauti ya wahami » (« la voix des déplacés »), diffusée sur plus de 40 radios du Nord-Kivu. Produite depuis Goma par des journalistes ayant fui les zones sous le contrôle du M23, elle donne la parole aux civils déplacés, qui accusent régulièrement le M23 d’être à l’origine des violences subies dans la région.

Chaque radio se voit également imposer une émission hebdomadaire, nommée « *Maisha ya kwetu* » (« *La vie de chez nous* »). Animée par un membre du M23, elle a pour vocation de promouvoir « *la cohésion sociale, la paix et le développement, l’encouragement d’un climat d’affaires, d’éducation, de santé et de sécurité* », selon les rebelles.

Ces injonctions sont assorties de menaces : « *Si jamais un journaliste ne respecte pas les consignes, le châtement ne tardera pas* », a entendu un responsable de média, qui concède : « *Nous avons peur, donc nous nous soumettons* ». Et pour cause, les milices du M23 se sont déjà violemment attaquées aux médias du Nord-Kivu.

Le 3 février, des rebelles ont pillé les locaux de la radio Bashali, située dans la localité du même nom. Connus pour leur couverture impartiale du conflit, les journalistes de Bashali ont réussi à sauver une partie de leur matériel avant de prendre la fuite. C'est la deuxième fois que des membres du M23 s'attaquent aux infrastructures des médias. En juin 2022, la station la Voix de Mikeno à Bunagana, dans la même région, a été pillée et saccagée par les rebelles armés. Les journalistes ont fui en Ouganda, pays frontalier de la RDC.

La pression des autorités congolaises

Aux risques tangibles de représailles du M23 s'ajoute la crainte de sanctions des autorités nationales. Inquiet de la mainmise des rebelles sur l'information dans la région, le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC), dans un communiqué du 15 février 2023, menace de poursuites légales les médias se pliant aux injonctions et relayant des informations diligentées par le M23. Une réaction « incompréhensible » pour les journalistes : *« Les représentants du CSAC] veulent imposer leur loi dans des zones qu'ils ne contrôlent pas. Si on laisse une heure d'antenne aux milices, ils peuvent nous poursuivre ! Mais nous n'avons pas le choix, le M23 nous fait peur. C'est une véritable prise d'otage ».*

Quelques jours plus tôt, le 2 février, le photographe Ismaël Matungulu, le correspondant et le photographe de l'Agence France-Presse (AFP) à Goma, Aubin Mukoni et Héritier Baraka Munyampfura, ainsi que le correspondant de l'agence Anadolu Augustin Wamenya, sont arrêtés par les FARDC, alors qu'ils réalisent un reportage sur les déplacés dans la ville de Saké, dans le territoire de Masisi, toujours dans la province du Nord-Kivu. Bien qu'ils aient annoncé leur présence aux forces gouvernementales, il leur est reproché d'être sur une zone opérationnelle sans autorisation de l'armée. Ils sont ensuite accusés de fournir des informations au M23 et d'être des espions du Rwanda. Ils risquent alors la peine capitale pour trahison. Ismaël Matungulu a été relâché le 5 février, ses confrères le 6 février. Les charges ont finalement été abandonnées le 8 février.

« JED dénonce vigoureusement toutes ces attaques contre les médias qui ne font qu'amplifier le conflit. Nous demandons aux responsables politiques de la RDC et du Rwanda de s'impliquer pour faire cesser cette guerre contre la liberté de la presse », déclarait Tshivis Tshivuadi, Secrétaire général de JED.

L'état du conflit devient un tabou dans la presse congolaise. Jeudi 9 mars, le ministre de la Défense nationale, Gilbert Kabanda, a déposé une plainte contre le journaliste du média d'information en ligne Actualite.cd Stanis Bujakera, également correspondant de Jeune Afrique et de l'agence Reuters, l'accusant de propager des rumeurs susceptibles de « *démoraliser les troupes des FARDC* ». Le journaliste avait simplement rapporté dans un tweet un extrait du compte-rendu du Conseil des ministres faisant état de l'avancée sur le terrain du M23. La démobilisation des forces armées par voie de presse en temps de guerre est passible de la peine de mort. La plainte a finalement été retirée le 12 mars, sous l'impulsion du ministre de la Communication et des Médias, Patrick Muyaya.

Les journalistes sont aussi régulièrement physiquement pris à partie. Le 11 mars dernier, lors d'une manifestation pacifique organisée dans la ville de Kasindi (nord-est du pays) par des partis d'opposition pour dénoncer le conflit entre le RDC et le Rwanda, deux journalistes ont été brutalisés puis embarqués dans une voiture de police, avant d'être déposés sur une route dangereuse, connue comme étant un repaire des rebelles islamistes des Forces démocratiques alliées (FAD).

Des tensions diplomatiques qui s'intensifient

Ces pressions illustrent l'escalade des menaces qui pèsent sur les journalistes à mesure que les tensions diplomatiques s'intensifient entre le Rwanda et la RDC. Début février, le CSAC suspend la diffusion de toutes les chaînes de télévision rwandaises émettant sur satellite pour une durée de 90 jours, les accusant : « *d'intox, d'incitation à la désobéissance civile, à l'insurrection générale contre les autorités publiques de la RDC, de dénigrement systématique des institutions nationales et de leurs animateurs, ainsi que d'apologie de la guerre* ». Elle intervient en réaction, selon le CSAC, au brouillage de certaines chaînes congolaises au Rwanda.

Un journaliste menacé de mort, son frère kidnappé à sa place

Alors qu'ils visaient le journaliste Jean Christian Bafwa, aujourd'hui menacé de mort, des individus ont kidnappé son frère Deogratias Dhessaba dans le nord-est de la République Démocratique du Congo (RDC).

C'est une histoire rocambolesque. Deogratias Dhessaba, présentateur et traducteur en langue locale pour la Radio-Télévision nationale congolaise (RTNC), a été enlevé par erreur le 27 avril 2023. En fin de matinée, après avoir quitté la station de radio à Bunia, au nord-est du pays, le journaliste a été emmené dans une voiture noire puis drogué, avant de perdre connaissance. Après avoir roulé toute la nuit, ses ravisseurs l'ont finalement abandonné environ 80 kilomètres plus loin au petit matin, dans une zone marquée par la présence de rebelles armés. Le motif de cette soudaine libération : les ravisseurs s'étaient trompés de cible. Ils avaient prévu d'enlever Jean Christian Bafwa, animateur à la radio communautaire CANDIP, émettant également à Bunia.

Une note vocale transmise par Deogratias Dhessaba à son frère après son enlèvement est formelle : quand les kidnappeurs l'ont « *jeté du véhicule* », ils ont clairement mentionné le nom de Jean Christian Bafwa. Le 15 mai, un membre d'un parti politique local l'a prévenu que quatre hommes circulant à moto dans les quartiers de Bunia le recherchaient.

Fin 2021, Jean Christian Bafwa avait reçu des menaces de mort de la part d'inconnus, qui lui reprochaient de dénoncer les barrages routiers payants mis en place par un groupe armé en Ituri. Aujourd'hui, le journaliste continue de traiter des tensions qui minent la province, et alerte notamment sur les connivences entre certains groupes armés et les autorités.

Près de trois semaines après son enlèvement, Deogratias Dhessaba était toujours à l'hôpital après avoir été retrouvé dans un état de santé critique.

En territoires occupés par le M23, le travail des journalistes déplacés une nouvelle fois censuré

Les rebelles du M23 ont ordonné, le 10 août 2023, aux directeurs des radios de suspendre, pendant deux mois, une émission très suivie en République Démocratique du Congo (RDC), « *Sauti Ya Wahami* ». Des miliciens du M23 ont convoqué en ligne ce jeudi 10 août des responsables de médias de la zone du Nord-Kivu. Au cours de cette réunion, ils ont autorisé les journalistes à reprendre la production de l'émission « *Sauti Ya Wahami* » (« *La voix des déplacés* »), suspendue arbitrairement depuis le 14 juillet.

C'est la deuxième interdiction de diffuser en cinq mois. L'émission quotidienne « *Sauti Ya Wahami* », « *la voix des déplacés* » en swahili, sera absente pendant deux mois de la grille des programmes de plusieurs radios du Nord-Kivu, province de l'est de la République Démocratique du Congo (RDC). La décision prise le 14 juillet 2023 par le chef du département de la communication et des médias du M23, a été envoyée via un message WhatsApp à toutes les directions de radio des zones contrôlées par cette milice armée en guerre contre les Forces armées de la RDC (FARDC).

Créée en novembre 2022 pour donner la parole aux victimes de ce conflit, l'émission est animée et produite par une cinquantaine de journalistes ; la plupart sont eux-mêmes des déplacés internes qui ont dû quitter Masisi, chef-lieu de la province au sud-est du Nord-Kivu ou d'autres localités du territoire de Rutshuru pour se replier à Goma, la capitale provinciale non occupée par le M23, là où est installée la rédaction centrale. D'autres professionnels de l'information de radios partenaires collectent certaines informations pour « *Sauti Ya Wahami* » directement depuis les zones occupées. Ils y réalisent des reportages qu'ils envoient à l'équipe de Goma qui traite les sujets reçus. La milice a ordonné la suspension de l'émission en zones occupées quelques semaines après le lancement de cette collaboration entre journalistes en zones occupées et journalistes déplacés.

Les journalistes de « *Sauti Ya Wahami* » situés en territoires occupés subissent régulièrement des pressions. Des rebelles du M23 se sont plusieurs fois rendus dans les locaux des radios produisant ou diffusant l'émission afin de les menacer et de les intimider. En février, la milice avait déjà convoqué les mêmes directeurs de radios et avait ordonné l'arrêt de la diffusion de l'émission, considérée comme une « *incitation à la haine* ». Par peur des représailles, les journalistes des différentes radios avaient été contraints d'obéir.

La diffusion de l'émission avait finalement pu reprendre petit à petit à partir d'avril sur plusieurs antennes. Mais les directeurs des radios qui ont fait ce choix ont de nouveau reçu une convocation du M23 pour le 10 août : « *Vous êtes conviés à la réunion d'évaluation dudit Magazine le 10 août 2023. (...)* » en attendant, le programme reste suspendu. Tout en vous rappelant que Top Congo reste suspendu.

L'évaluation est uniquement pour le magazine « *Sauti ya wahami* ». Top Congo, l'une des radios les plus écoutées de la région qui émet depuis Kinshasa était interdite, elle, de toute diffusion et production en zones occupées depuis le mois de février.

↳ Élection présidentielle en RDC : RSF invite les candidats à prendre 10 engagements pour la liberté de la presse

Dans un appel publié ce 19 octobre, Reporters sans frontières (RSF) demande aux candidats à l'élection présidentielle de prendre publiquement dix engagements pour soutenir la liberté de la presse et promouvoir la sécurité des journalistes dans le pays. En priorité, l'organisation leur demande d'affirmer leur soutien public à la demande d'abandon des charges contre les journalistes arbitrairement détenus dont Stanis Bujakera Tshamala.

Appel pour l'élection présidentielle 2023 en RDC

10 engagements solennels des candidats officiels pour soutenir la liberté de la presse et la sécurité des journalistes.

Candidat à l'élection présidentielle du 20 décembre 2023, je m'engage solennellement, devant les électeurs et électrices de la République Démocratique du Congo, à :

1. Soutenir publiquement l'abandon des charges retenues contre Stanis Bujakera Tshamala et les autres journalistes arbitrairement détenus et leur libération immédiate ;
2. Établir un moratoire sur les arrestations des journalistes dans l'exercice de leur fonction, et y assortir des mesures concrètes pour sensibiliser et former l'ensemble des forces de sécurité à la protection des journalistes (en particulier, lorsqu'ils couvrent les opérations électorales) et au respect de la liberté de la presse ;
3. Combattre l'impunité dont bénéficient les auteurs d'assassinats de journalistes, en ouvrant des enquêtes de manière systématique et en relançant celles déjà ouvertes sur les assassinats des journalistes ;
4. Garantir la pérennité et l'efficacité du mécanisme national dédié à la sécurité des journalistes en assurant qu'il soit transparent, doté d'un budget propre voté par le Parlement, et que sa composition demeure inclusive et son fonctionnement collaboratif ;



5. M'abstenir de toute pression contre les journalistes et condamner systématiquement et publiquement les tentatives de discrédit et autres attaques verbales provenant des acteurs politiques, et en particulier émanant des membres de mon parti et de mon administration ;
6. Poursuivre la réforme du cadre légal, en abrogeant les peines privatives de liberté pour les délits de presse, en améliorant la loi n° 23/009 relative à l'exercice de la liberté de la presse sur consultation de la profession et de la société civile et en permettant aux journalistes de presse étrangère de s'accréditer gratuitement ;
7. Faire de la Radio Télévision Nationale Congolaise (RTNC) un véritable média de service public ouvert à tous les courants d'opinion ;
8. Oeuvrer à un soutien économique pérenne des médias à travers une distribution plus transparente des aides à la presse, ainsi qu'en instaurant des mesures d'allègement fiscal comme la suppression des droits et taxes dûs au ministère de la Communication et à l'ANR ;
9. Utiliser la norme Journalism Trust Initiative (JTI) comme critère d'éligibilité aux aides publiques destinées aux médias d'intérêt général ;
10. Favoriser l'indépendance et la professionnalisation du secteur des médias à travers le renforcement des prérogatives du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC), et à travers la mise en place d'une instance d'autorégulation, le Conseil national de la communication et des médias.

Éditeur

Journaliste en Danger (JED)

Directeur de rédaction

↘ Tshivis Tshivuadi

Rédaction

↘ Tshivis Tshivuadi

↘ Félix Kalala

↘ Willy Kunkadi

↘ Ben-Clet Kankonde

Correspondants en provinces

↘ Tuver Wundi (Goma, Nord-Kivu)

↘ Delphin Mbusa (Beni, Nord-Kivu)

↘ Philippe Makomera (Butembo, Nord-Kivu)

↘ Sylvie Manda et Jeef Kazadi (Lubumbashi, Haut-Katanga)

↘ Olivier Kayumba (Kolwezi, Lualaba)

↘ Colette Salima, Honneur David Safari et Aboubakar Kigabi (Bukavu, Sud-Kivu)

↘ Aubert Mwibakeca et Patient Debaba (Uvira, Sud-Kivu)

↘ Badylon Kawanda, Esperance Nzila et David Mayele (Kikwit, Kwilu)

↘ Nana Mbungu et Abigaël Mambu (Boma, Kongo Central)

↘ Sosthène Kambidi et Elysée Lusamba (Kananga, Kasai Central)

↘ Tilly Mayemba et Eugénie Nsasi (Matadi, Kongo Central)

↘ Nicole Etete (Kisangani, Tshopo)

↘ Patrick Ali (Buta, Bas Uele)

↘ Freddy Upar et Alex Shabdina (Bunia, Ituri)

- ↘ Steve Mwanyo (Mbandaka, Equateur)
- ↘ Christophe Yoka (Bikoro, Equateur)
- ↘ Jacques Furahisha (Kalemie, Tanganyika)
- ↘ François Lendo (Lodja, Sankuru)
- ↘ Madeleine Ngoie (Kabinda, Lomami)
- ↘ Audry Kubi (Tshikapa, Kasai)
- ↘ Ruth Aridja (Kindu, Maniema)
- ↘ Modeste Shabani (Kasongo, Maniema)
- ↘ Théophile Tshibuabua et Léon Kanku (Mbuji-Mayi, Kasai Oriental)

Mise en pages

Gédéon Mukendi

Administration et communication

- ↘ Ingo Vediena
- ↘ Lady Kamanga
- ↘ Christiane Mujinga

JED remercie toutes les personnes, journalistes et celles œuvrant dans d'autres professions, qui ont contribué à dénoncer des cas d'atteintes à la liberté de la presse à Kinshasa et dans les provinces.

Ce rapport est diffusé en langue française.

Il a été rendu public à Kinshasa, le 2 novembre 2023, à l'occasion de la Journée mondiale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes.

Journaliste en danger (JED) autorise la libre reproduction d'extraits de cette publication, à condition que crédit lui soit rendu.

Les faits relatés et les opinions exprimées dans le présent rapport sont de la seule responsabilité de JED. Ils ne peuvent en aucun cas engager nos partenaires.